

**CONSEIL DU 11<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT**

**SÉANCE DU 30 NOVEMBRE 2015**

**Le Conseil d'Arrondissement, présidé par Monsieur François VAUGLIN,  
Maire du 11<sup>e</sup> arrondissement de Paris, s'est réuni en séance publique  
à 19h00, en Salle des Fêtes de la Mairie du 11<sup>e</sup> arrondissement.**

**Élus présents**

**Maires adjoints**

Mme Martine DEBIEUVRE, Mme Liliane CAPELLE, M. Stéphane MARTINET, M. Adrien TIBERTI, Mme Delphine TERLIZZI, M. Bastien RECHER, M. Pierre JAPHET, Mme Sophie PRADINAS-HOFFMANN, M. Luc LEBON, Mme Isabelle CHARPENTIER.

**Conseillers de Paris**

Mme Mercedes ZUNIGA, Mme Joëlle MOREL, M. Patrick BLOCHE, M. Philippe DUCLOUX, Mme Nawel OUMER, M. David BELLIARD, M. Christian SAINT-ETIENNE.

**Conseillers d'arrondissement**

M. Jean-Pierre CORSIA, M. Michel BILIS, Mme Francine BAVAY-GUILLAUME, Mme Rosalie LAMIN, M. Florent HUBERT, Mme Marine MALBERG, Mme Nicole SPINNEWEBER, M. Jacques LEFORT.

**Pouvoirs**

Mme Hélène BIDARD à M. Adrien TIBERTI  
M. Eric GARANDEAU à Mme Nicole SPINNEWEBER

**Excusés**

Mme Dominique KIELEMOËS  
M. Jean-Christophe MIKHAÏLOFF  
M. Jean-François MARTINS  
Mme Leïla DIRI  
Mme Aurore MOUYSET-NOZERAND

*A 19h15, la séance est ouverte par Monsieur François VAUGLIN, Maire du 11<sup>e</sup> arrondissement.*

### **HOMMAGE AUX VICTIMES DES ATTENTATS DU 13 NOVEMBRE 2015**

**M. le Maire :** « Nous allons commencer la séance en rendant hommage aux victimes des attentats. Avant de faire la minute de silence, M. Luc LEBON m'a demandé la parole. »

**M. LEBON :** « Merci. Ce soir nous avons tous en tête ces attentats d'une violence inouïe qui viennent de frapper particulièrement le 11<sup>ème</sup> arrondissement. Très rapidement, chacun à son niveau a pris ses responsabilités : le Président de la République, l'Etat, la Préfecture de police, la Mairie de Paris et la Mairie du 11<sup>ème</sup> arrondissement. Les taches régaliennes ne se gèrent pas au niveau de la Mairie d'arrondissement, mais je voudrais tout de même souligner le rôle essentiel de proximité au service des habitants tenu par la Mairie du 11<sup>ème</sup> arrondissement, entourée par les agents et l'équipe municipale dans toute sa diversité, dont beaucoup se sont dévoués sans compter.

Je voudrais saluer l'action de M. François VAUGLIN et sa présence forte, déterminée et apaisante en tant que Maire du 11<sup>ème</sup> arrondissement depuis ces événements terribles. Beaucoup d'habitants de l'arrondissement nous l'ont dit. Je voulais donc le souligner ce soir de manière solennelle. Merci. »

**M. le Maire :** « Merci beaucoup, ce sont des propos qui me font chaud au cœur, surtout en cette période où nous souffrons. Il ne faut pas se le cacher, nous souffrons tous suite à ces horribles attentats, que ce soit le 11<sup>ème</sup> arrondissement, Paris ou la France. Je ne vais pas revenir sur le déroulé des événements mais je m'associe aux propos louangeurs qui viennent d'être tenus et qui soulignent le travail d'une équipe :

- celle des élus, qui se sont mobilisés de manière exemplaire ;
- celle des services de la Mairie du 11<sup>ème</sup> arrondissement qui ont été particulièrement sollicités dans ces moments difficiles ;
- celle des membres du Cabinet, souvent oubliés mais qui ont également joué un rôle et donné de leur temps sans compter.

Chacun a réagi comme il le pouvait et comme il le devait, et en ces circonstances c'était la moindre des choses.

Je vous propose de marquer une minute de silence en hommage aux victimes et en solidarité avec les blessés, et leurs proches ; j'ai une pensée particulière pour notre collègue Dominique KIELEMOËS qui a perdu son fils. Je vous remercie. »

### **DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

**M. le Maire :** « Mme Hélène BIDARD a donné pouvoir à M. Adrien TIBERTI, M. Eric GARANDEAU à Mme Nicole SPINNEWEBER. Je vous propose de désigner M. Philippe DUCLOUX comme secrétaire de séance. Qui vote pour ? Unanimité.»

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 SEPTEMBRE 2015**

**M. le Maire :** « Comme je vous l'avais indiqué lors de la dernière séance, un problème de micro nous avait empêché de rédiger l'intégralité du compte-rendu de la séance du 15 septembre. Il est désormais complet. Nous allons également procéder à l'adoption du compte-rendu de la séance du 2 novembre. Y-a-t-il des observations sur ces deux comptes-rendus ? Non.

Nous allons d'abord procéder à l'adoption du compte-rendu du 15 septembre. Qui vote pour ? Unanimité. Le procès-verbal est adopté. »

**Le procès-verbal est adopté à l'unanimité**

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 2 NOVEMBRE 2015**

**M. le Maire :** « Qui vote pour ? Unanimité. Le procès-verbal est adopté. »

**Le procès-verbal est adopté à l'unanimité**

### **COMMUNICATION SUR LA PROGRAMMATION DES INVESTISSEMENTS D'INTERET LOCAL 2016**

**M. le Maire :** « Je donne la parole à M. Luc LEBON. »

**M. LEBON :** « Merci M. le Maire. Depuis 2010, dans le cadre du renforcement des compétences des Mairies d'Arrondissement, le Maire d'arrondissement peut élaborer librement la programmation de travaux d'entretien sur les équipements de proximité et sur la voirie secondaire de l'espace public.

Pour un meilleur service de proximité aux Parisiens, le Maire se voit allouer deux enveloppes de crédits, l'une pour les équipements de proximité et l'autre pour l'espace public, au sein desquelles il détermine les opérations devant être financées au titre du Budget Primitif.

Pour 2015, les enveloppes sont de 2 257 320 € pour les équipements de proximité et de 775 000 € pour l'Espace Public. Le montant total de ces enveloppes diffère des années précédentes car 1 071 000 € de son montant initial a été consacré au budget participatif, ce qui, avec le mécanisme d'incitation budgétaire mis en place par la Ville, a permis de programmer 2 142 000 € d'opérations choisies par les Parisiens.

Afin de déterminer la liste des opérations à financer sur ces deux enveloppes, l'ensemble des services travaux et circonscriptions locales des différentes directions ont été rencontrés, et des concertations ont été menées avec les instances de démocratie locale. Le choix a été fait sur la base des informations transmises et des comptes-rendus des visites d'architecture et techniques. Les travaux de sécurité ont bénéficié d'un traitement prioritaire.

La partie importante pour les équipements de proximité (1 165 000 €) de cette enveloppe est affectée à l'entretien des bâtiments scolaires, qui sont les équipements de proximité présents en plus grand nombre sur l'arrondissement :

- 491 320 € seront affectés aux crèches ;
- 230 000 € seront consacrés aux équipements sportifs avec notamment la création d'un mur d'escalade au TEP du 68 avenue Philippe Auguste ;
- 117 000 € permettront d'engager des travaux dans les équipements culturels de l'arrondissement (conservatoire Charles Munch et bibliothèque Faidherbe) ;
- Des travaux seront engagés pour 254 000 € dans la mairie et ses annexes.

L'enveloppe espace public sera consacrée, à hauteur de 675 000 €, à des travaux sur la voirie secondaire, notamment le réaménagement de la Place Mireille Havet, conformément au programme que nous avons porté devant les habitants du 11<sup>ème</sup>.

100 000 € seront consacrés à l'entretien des parcs et jardins de l'arrondissement, notamment à la rénovation des fontaines de la promenade Richard Lenoir et à la réfection de la passerelle du square de la Roquette.

Des opérations importantes ont également été retenues par les Parisiens dans le cadre du Budget Participatif. Je vais vous en rappeler les principales car elles correspondent aussi à des projets que nous avons portés, ce qui signifie qu'elles étaient en cohésion avec les préoccupations des habitants :

- Elargissement des trottoirs de Charonne (500 000 €)
- Aménagement d'un parcours sportif sur les grands boulevards (450 000 €)
- Agrandissement du conservatoire du 11<sup>ème</sup> arrondissement (780 000 €)

Je vous remercie. »

**M. le Maire** : « Merci beaucoup. Je ne vois pas de demandes de parole sur cette communication. Il s'agit de la mise en œuvre d'un certain nombre d'engagements que nous avons pris et il est bon signe que nous puissions avoir ces éléments en toute transparence. »

### **ADOPTION DE LA PROCEDURE D'URGENCE**

**M. le Maire** : « Nous passons aux délibérations soumis pour avis. Nous allons voter la procédure d'urgence afin d'avoir un ordre du jour complémentaire.

Suite aux attentats, la Ville a mis en place un certain nombre de dispositifs. Je ne reviendrai pas sur la totalité car la liste est longue. Le dernier Conseil de Paris a notamment voté une aide financière de 40 000 € pour chaque commerce (environ quinze) directement affecté matériellement par les attentats. De plus, nous savons que l'impact économique des attentats ne se limite pas seulement à ces commerces mais aussi aux commerces avoisinants. M. Philippe DUCLOUX présentera une délibération qui permet d'exonérer des taxes les commerces sur des périmètres plus larges que les secteurs concernés par les attentats. Afin que cette délibération soit adoptée au prochain Conseil de Paris, il faut que nous l'examinions aujourd'hui au Conseil d'arrondissement. La délibération ayant été préparée dans l'urgence, chacun comprendra cette proposition d'ordre du jour complémentaire.

Par ailleurs, comme pour chaque Conseil d'arrondissement, d'autres délibérations qui ne présentent pas nécessairement de caractère d'urgence immédiate arrivent après la clôture de l'ordre du jour, mais elles permettent néanmoins de ne pas prendre de retard. Il vous est donc proposé d'adopter un ordre du jour complémentaire avec la délibération consécutive aux attentats et trois autres délibérations portant sur des subventions et une opération de cession. Mme Nicole SPINNEWEBER a demandé la parole sur l'adoption de la procédure d'urgence. »

**Mme SPINNEWEBER** : « Merci M. le Maire. Compte-tenu de la situation exceptionnelle et des actes terroristes horribles qui se sont déroulés une nouvelle fois au cœur de notre arrondissement, nous nous inclinons une nouvelle fois et renouvelons notre message de compassion et de solidarité à l'égard des victimes, de leur famille, des blessés dans leur corps et dans leur cœur. Nous remercions toutes les forces civiles, les forces de la Préfecture de police, du commissariat du 11<sup>ème</sup>, les pompiers, les médecins, les infirmiers et tous les volontaires spontanés qui se sont portés au secours des victimes. Nous comprenons donc parfaitement qu'un ordre du jour complémentaire soit présenté. Nous ne jugerons pas du caractère absolument urgent et impromptu des délibérations 2015 DU 203, 2015 DPP 15 et 2015 DVD 16. Quant à la délibération 2015 DU 207, il est évident qu'elle est justifiée par l'actualité douloureuse des événements et son caractère d'urgence ne supporte aucune remise en cause.

Concernant les vœux présentés en ordre du jour complémentaire, et qui, de toute évidence, reprennent plus ou moins les vœux présentés par l'opposition, nous regrettons de ne pas avoir été avisés, au même titre que les autres élus de l'exécutif du 11<sup>ème</sup> arrondissement, qu'un ordre du jour complémentaire allait être présenté sachant que nous avons d'autres vœux dictés par l'actualité à présenter dans ce contexte d'urgence. Ces remarques faites, nous vous remercions. »

**M. le Maire** : « Merci pour votre propos. Je m'associe évidemment aux hommages que vous avez rendus aux forces de l'ordre et de secours, et aux nombreux bénévoles de notre arrondissement qui nous ont aidé dans ces temps difficiles. Je pense particulièrement à deux interprètes qui ont proposé spontanément leur aide et qui nous ont permis d'avoir un accueil en six langues dans les cellules psychologiques.

Concernant l'ordre du jour complémentaire, j'entends bien votre propos. Comme je vous l'ai indiqué, les autres délibérations ont été incluses à partir du moment où l'ordre du jour complémentaire avait été proposé, pour ne pas perdre de temps sur les versements de subventions. Il est clair qu'elles ne justifient pas à elles seules un ordre du jour complémentaire. On profite simplement de cette occasion pour les faire passer.

Quant aux vœux, ils consistent en des vœux alternatifs que nous proposerons en réponse à ceux que vous avez déposés. Quand bien même il n'y aurait pas eu d'ordre du jour complémentaire, j'aurais pris l'initiative de les déposer en séance comme le permet le règlement : il nous était

important d'apporter une réponse la plus complète possible à vos propositions de vœux. Mais n'anticipons pas ce débat. Nous allons voter l'adoption de procédure d'urgence pour l'ordre du jour complémentaire. Qui vote pour ? Unanimité. Le projet est adopté. »

**La procédure d'urgence est adoptée à l'unanimité.**

**PROJETS DE DELIBERATIONS SOUMIS POUR AVIS**

**FAMILLES ET PETITE ENFANCE**

**2015 DFPE 434 Gestion et exploitation d'un établissement d'accueil collectif de petite enfance situé au 27/35 rue Bréguet-Villa Marcès (11<sup>e</sup>) – Marché de services (article 30)**

**M. le Maire :** « La première délibération ayant un élu inscrit concerne la famille et la petite enfance. Mme Nawel OUMER va rapporter, M. Adrien TIBERTI prendra ensuite la parole. Ce projet de délibération relève de la délégation de Mme Dominique KIELEMOËS. Etant donné les circonstances et la délégation parisienne de Mme OUMER, le fait que Mme OUMER présente cette délibération nous semblait adapté. »

**Mme OUMER :** « Merci M. le Maire. Chers collègues. Cette délibération soumet à notre Conseil l'approbation du principe et des modalités de passation d'un marché public en application des articles 28 et 30 du Code des marchés publics, pour la gestion et l'exploitation d'un établissement d'accueil de la petite enfance qui sera situé au 27/35 rue Bréguet/Villa Marcès. Il s'agit de la suite de la mise en œuvre de ce projet ; nous avons déjà acté le principe de la gestion déléguée. Nous sommes ici dans la procédure de lancement du marché article 30. »

**M. le Maire :** « Merci. Je donne la parole à M. Adrien TIBERTI. »

**M. TIBERTI :** « Merci M. le Maire. Au nom du groupe communiste, je souhaite exprimer la cohérence de ses positionnements constants. Je pense que nous sommes tous très heureux de voir que le nombre de places en crèche construites par la municipalité continue d'augmenter. Il s'agit d'un engagement très fort que nous avons pris tous ensemble : 5000 places pendant la mandature, rajoutées aux 10 000 places construites depuis 2001. Nous nous réjouissons que le chantier de la rue Bréguet permette de construire de nouvelles places en crèche.

Nous nous réjouissons aussi car dans ce même Conseil d'arrondissement, nous voterons une délibération qui va aboutir à la construction d'une nouvelle crèche à l'angle de la rue Oberkampf et de la rue Crespin du Gast. Mais nous réprouvons une nouvelle fois un mode de gestion déléguée, nous préférons un mode de régie directe, ce qui explique une nouvelle fois notre vote ce soir sur cette délibération. »

**M. le Maire :** « Merci, c'est effectivement cohérent. Y-a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non. Mme Nawel OUMER va donner des éléments de réponse. »

**Mme OUMER** : « Pour rester dans la cohérence, vous connaissez les éléments de réponse que je vous ferai sur ce choix. Pour mémoire, il s'agit d'un établissement qui permettrait d'ouvrir 72 places à la petite enfance, sur des horaires plus élargis que ceux pratiqués dans le cadre d'une régie : l'établissement sera ouvert de 7h30 à 19h. La gestion déléguée permet de travailler sur des horaires différents. Pour essayer de continuer à vous convaincre du bien-fondé de ce choix de mode de gestion, je rappellerais que dans le cadre de l'article 30, la Ville de Paris détient des prérogatives de service public. Dans le cadre de cette gestion déléguée, elle est donc très attentive aux conditions de travail, à la qualification des personnels auprès des enfants, et dans le choix des candidats. Vous connaissez la qualité de formation du personnel et la qualité du travail fourni par tous les agents de nos crèches municipales qui sont dans le cadre d'une régie directe. Nous souhaitons appliquer le même niveau d'exigence auprès des candidats qui répondent favorablement aux gestions déléguées. La même exigence et les mêmes contrôles sont pratiqués par les services de la PMI (Protection Maternelle et Infantile) sur ces types d'établissement. Je pense donc qu'il faut garder à l'esprit l'objectif commun de l'amélioration du service rendu aux enfants et aux familles qui font le choix d'un accueil collectif à Paris. Cet objectif nous guide aussi dans le choix de la gestion déléguée. »

**M. le Maire** : « Merci beaucoup. La bonne nouvelle que je veux voir dans cette délibération est la création d'une nouvelle crèche dans l'îlot Bréguet. Nous allons passer au vote. Qui vote contre ? Le groupe communiste. Qui vote pour ? Le reste de l'assemblée. Le projet est adopté. »

**Le projet de délibération est adopté à la majorité.**

## **VOIRIE ET DEPLACEMENTS**

### **2015 DVD 129 Nouveau règlement de voirie de la Ville de Paris - Approbation**

**M. le Maire** : « Je donne la parole à M. Florent HUBERT. »

**M. HUBERT** : « Bonsoir chers collègues. Le règlement de voirie est un nouveau document technique qu'il est proposé d'adopter. Ce document complexe régit l'ensemble des occupations et des interventions sur le domaine public. Il est aujourd'hui nécessaire de le mettre à jour, notamment pour intégrer un nouveau partage de compétences entre la Préfecture de police et la Ville de Paris, même s'il ne concerne pas encore les évolutions institutionnelles engagées par la Mairie de Paris.

Le règlement est également actualisé sur la question de l'amiante : nous avons mis en place des dispositifs protégeant la santé des ouvriers et des riverains sur les travaux de voirie pouvant être concernés par l'amiante.

Le règlement est aussi adapté pour réformer la démarche des comptes de tiers : quand des travaux sont opérés par des concessionnaires, ces derniers seront dorénavant chargés de faire les travaux de finition, de faire couler l'asphalte qui permettra de remettre l'espace public au propre, sous le contrôle étroit des services techniques de la Ville de Paris. »

**M. le Maire** : « Merci beaucoup. Je donne la parole à M. Jacques LEFORT. »

**M. LEFORT** : « Merci M. le Maire de me donner la parole pour commenter la position des élus du groupe d'Union de la Droite et du Centre sur cette délibération. Ce document est important pour mettre en œuvre de la meilleure façon qu'il soit la politique de la Ville en ce qui concerne la réfection des voiries. Cependant, il souffre d'un certain nombre de faiblesses :

- Le document fait rapidement référence à la question du bruit des travaux, mais les moyens de contrôle et de sanctions ne sont pas opérationnels. Certains chantiers sont des calvaires pour les riverains et participent du bruit général de la ville. Il est d'ailleurs un euphémisme de dire que l'information des riverains sur la nature des chantiers est perfectible : les panneaux de chantier se contentent trop souvent d'indiquer une « courte durée ». Les travaux sont d'autant mieux acceptés quand les riverains savent leur objet et leur durée.
- Le sujet de l'amiante est rapidement évacué. Il pose cependant de nombreuses questions. Les délais et coûts d'intervention sont tout simplement multipliés par deux. L'information du public et du personnel intervenant sur ces chantiers doit aussi être améliorée.
- Un délai d'un mois est prévu entre la fin des travaux et la pose du revêtement. Ce délai n'est souvent pas respecté et certains chantiers peuvent sembler à l'abandon plusieurs semaines supplémentaires. Concernant les revêtements, la pose de revêtements phoniques ne semble pas être suffisamment imposée.
- La cartographie des réseaux est largement perfectible. Le prolongement du tramway T3 à la Porte d'Asnières a subi un retard important à cause de mauvaises informations transmises par la Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain (CPCU). Les sanctions doivent être renforcées en cas d'erreurs commises par le concessionnaire. Certains concessionnaires opèrent de lourds travaux sans que les riverains aient l'impression que le chantier soit occupé en permanence. La CPCU est ainsi adepte des ouvertures de voiries sur une longue période sans que le chantier n'avance.
- Le maintien de l'accessibilité, pour les poussettes ou les personnes à mobilité réduite, n'est pas suffisamment assuré pendant la durée des travaux. Les passages doivent être suffisamment larges mais les dénivelllements causés par les travaux sont trop élevés pour assurer le passage d'une poussette ou d'un fauteuil roulant.

Cette modification du règlement de voirie permet de réaliser certaines réfections plus rapidement. Cependant il y a un certain nombre d'inconvénients. C'est la raison pour laquelle nous nous abstenons sur cette délibération. »

**M. le Maire** : « Merci. Je donne la parole à M. Adrien TIBERTI. »

**M. TIBERTI** : « Merci M. le Maire. Je ne me permettrai pas de répondre mais j'ai quelques remarques à faire suite aux propos de M. LEFORT.

Vous demandez qu'il y ait plus de contrôles des chantiers : vous demandez donc la création de postes de fonctionnaires de la Ville. Je le fais remarquer pour vous signaler qu'à chaque Conseil d'arrondissement, les interventions de votre groupe ont finalement pour but d'augmenter le nombre de fonctionnaires de la Ville. Nous vous soutiendrons toujours à ce sujet, M. LEFORT, mais nous avons parfois l'impression que vous méconnaissiez les positions constantes de votre parti politique à ce point de vue.



Vous exigez également que les salariés des entreprises du BTP (Bâtiments et Travaux Publics) intervenant sur les chantiers soient mieux formés. Vous défendrez peut-être alors aussi la proposition de loi communiste qui vise à interdire la sous-traitance dans le BTP. »

**M. le Maire** : « Merci. Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention. M. Florent HUBERT va apporter quelques éléments de réponse. »

**M. HUBERT** : « Je n'ai pas tous les éléments techniques pour certains points, donc je reviendrai vers vous dès que j'aurai les informations.

Sur la question centrale de la coordination des concessionnaires et de la tenue de leurs chantiers, je tiens à vous indiquer que nous réunissons régulièrement l'ensemble des concessionnaires qui interviennent sur la voirie pour être que sûrs que leurs interventions, si elles sont nécessaires, se fassent de manière coordonnée.

Concernant la durée des chantiers, nous avons tous constaté qu'un chantier dont les fouilles étaient terminées pouvait parfois mettre du temps à s'achever avec la pose de revêtement. La principale raison est technique : par exemple, lorsqu'EDF fait une tranchée, ils ont l'obligation de reboucher les fouilles avec des graves (matériau de comblement), mais le chantier n'est pas terminé en réalité. Ils ne peuvent raccorder l'ensemble des bornes des immeubles ou des commerces en question qu'à l'issue définitive du traitement de la tranchée de 250 mètres. C'est la raison pour laquelle nous avons parfois l'impression que le chantier est interrompu, alors qu'en réalité il continue plus loin.

Il n'en demeure pas moins que le délai était trop long entre la fin des fouilles par le concessionnaire et la réfection commandée par la Ville de Paris, lié à la mise en œuvre de nos ordres de service et de nos prestataires. C'est précisément pour accélérer ce tempo que nous avons décidé de confier la gestion du revêtement au concessionnaire. Nous avons bon espoir de gagner plusieurs semaines sur l'ensemble des chantiers grâce à cette mesure.

Pour les chantiers que je suis sur l'arrondissement, j'ai toujours le souci de vérifier que l'ensemble des informations est porté sur les lieux. Des panneaux indiquent la nature de l'intervenant et des travaux, et leur durée (s'il s'agit de travaux urgents, ils n'ont pas nécessairement le temps de l'indiquer). En outre, lorsqu'il s'agit de travaux très lourds, nous adressons aux riverains une lettre d'information dans laquelle nous précisons qu'une grosse intervention dans l'espace public se déroulera près de chez eux.

Concernant les bruits, le règlement de voirie fixe les horaires des chantiers et nous faisons en sorte qu'ils soient respectés (qu'ils ne commencent pas trop tôt et ne finissent pas trop tard), et que l'ensemble des nuisances, y compris liées à la propreté, soient limitées au maximum. Tout cela est très contrôlé. J'ai d'ailleurs bon espoir que le fait de transférer les comptes de tiers aux concessionnaires permettra à nos services de remplir cette mission exclusive de contrôle de manière encore plus approfondie qu'auparavant, car jusqu'à maintenant ils étaient encore donneurs d'ordres des entreprises qui posaient l'asphalte. Je pense que l'on peut s'interroger sur le périmètre de l'action municipale qui nous permettra d'être plus efficaces sur les missions que nous allons continuer à remplir.

Vous avez raison au sujet de l'amiante, « on construit en marchant ». Nous avons récemment mis en place cette obligation. Il y a eu quelques interrogations sur la nature de l'information nécessaire à donner aux riverains pour qu'elle soit exhaustive sans être anxiogène. Il faut rappeler que ces travaux ne mettent pas en danger la vie des riverains. Les ouvriers sont ceux qui sont éventuellement concernés. Nous cherchons la meilleure manière d'informer l'ensemble des

habitants sur le fait qu'un chantier contient de l'amiante, la vision des ouvriers en « costume de cosmonaute » pouvant paraître angoissant. Une lettre aux riverains et des panneaux d'information ayant le bon niveau de technicité sans être anxiogènes ont été mis en place.

Je vais me renseigner sur la cartographie des réseaux. Effectivement, à chaque fois qu'une opération est mise en place, les cartes sont très complexes et exhaustives. Vous avez raison, la mise à jour est parfois dure car le sous-sol parisien est un gruyère et certains éléments manquent parfois.

En principe, le règlement de voirie fixe un cahier des charges très précis au sujet de l'accessibilité : dès que la fouille est faite, des ponts métalliques garantissant l'accès aux immeubles et aux commerces sont mis en place. Néanmoins si ce n'était pas le cas sur certaines interventions, je vous invite à m'en faire part et nous saisirons le concessionnaire dans les plus brefs délais pour que ce genre de situation soit résolu. Merci. »

**M. le Maire :** « Merci beaucoup. Il est important de faire en sorte que les travaux causent le moins de nuisances possible.

Nous allons procéder au vote. Qui s'abstient ? L'opposition. Qui vote pour ? Le reste de l'assemblée. Le projet est adopté. »

**Le projet de délibération est adopté à la majorité.**

## **LOGEMENT ET HABITAT**

**2015 DLH 330 Réalisation 8 -10 passage de la Bonne Graine (11<sup>e</sup>) d'un programme d'acquisition-conventionnement comportant 29 logements sociaux par Paris Habitat OPH**

**2015 DLH 335 Réalisation 37 boulevard de Belleville, 103 rue Jean-Pierre Timbaud (11<sup>e</sup>) d'une maison relais de 24 logements PLAI par l'Habitation Confortable**

**2015 DLH 343 Réalisation 33 rue de la Roquette (11<sup>e</sup>) d'un programme de création de 2 logements sociaux PLA-I par Immobilière 3F**

**2015 DLH 375 Réalisation 14 rue Oberkampf (11<sup>e</sup>) d'un programme de construction de 41 logements sociaux (20 PLA-I, 12 PLUS et 9 PLS) par Immobilière 3F**

**2015 DLH 396 Réalisation 23 rue Jean-Pierre Timbaud (11<sup>e</sup>) d'un programme comportant 12 logements PLUS par Paris Habitat OPH**

**2015 DLH 397 Réalisation 21 rue Jean-Pierre Timbaud (11<sup>e</sup>) d'un programme de 16 logements sociaux par Paris Habitat OPH**

**M. le Maire :** « Nous passons aux délibérations relatives au logement. Une première partie concerne la création de logements, la seconde des réhabilitations Plan Climat de logements

sociaux. Je vous propose de regrouper la présentation et la discussion pour chaque partie. Je donne la parole à M. Bastien RECHER sur la création de logements. »

**M. RECHER** : « Je vous remercie M. le Maire. Encore une fois, nous avons une fin d'année proluxe en délibérations pour le logement. Je me félicite d'avoir à vous présenter ce soir 14 délibérations, qui portent dans un premier temps sur la création de 124 logements sociaux dans l'arrondissement. Je tiens à vous signaler la préemption de l'immeuble situé au carrefour des rues Oberkampf et Crespin du Gast par la délibération 2015 DLH 324 qui pourra également permettre la réalisation d'un programme de logements sociaux et d'un équipement de petite enfance. Ce dossier traînant depuis un petit moment, je suis heureux de le voir aboutir. Sans rentrer dans le détail des délibérations, je voudrais souligner certains points pour certaines d'entre elles.

***Délibération 2015 DLH 335***, réalisation d'une maison relais avec 24 logements PLAI boulevard de Belleville

Dans l'arrondissement, comme dans Paris, nous avons besoin de logements d'insertion qui permettent de faire la passerelle entre les structures d'hébergement et un logement social pérenne. Nous avons noté lors des commissions de désignation dans l'arrondissement qu'il y avait un public ayant besoin d'un logement adapté avec des loyers très modérés.

***Délibération 2015 DLH 343***

Avec la transformation de bureaux en logements sociaux supplémentaires sur un bâtiment qui appartient déjà à l'Immobilière 3F, nous sommes dans le cadre des engagements que nous avons pris sur la transformation de bureaux en logements.

***Délibération 2015 DLH 375***

Cette opération importante concerne notamment le garage Renault du bas de la rue Oberkampf. Dans le cadre du PLU, on peut avoir 50 % de logements sociaux sur l'ensemble de l'opération qui va permettre de créer dans ce quartier 41 logements sociaux, dont 20 logements PLAI et 12 logements PLUS.

Les deux autres programmes permettront de créer 12 et 16 logements sociaux au 23 et 21 rue Jean-Pierre Timbaud.

Je vous propose de voter ces délibérations qui consistent à chaque fois à approuver une subvention de la Ville et les garanties liées aux prêts déposés par le bailleur. »

**M. le Maire** : « Merci beaucoup. Il s'agit effectivement d'une liste impressionnante et enthousiasmante de projets de réalisations qui nous permettront de rattraper le retard que nous avons en matière de logement social dans le 11<sup>ème</sup> arrondissement. Mme Nicole SPINNEWEBER a demandé la parole. »

**Mme SPINNEWEBER** : « Merci M. le Maire. Nous sommes évidemment sensibles au besoin de logement des catégories sociales défavorisées. Cependant, et conformément aux consignes de M. le Premier Ministre, nous sommes attentifs à ne pas favoriser une ghettoïsation de nos quartiers. La lutte contre la grande précarité ne doit pas se traduire dans nos quartiers par une concentration de logements très sociaux n'apportant aucune réponse aux travailleurs pauvres qui ne répondent pas aux normes d'accès de ces catégories. La concentration de ces logements sans mise en œuvre en parallèle de structures d'accueil nécessaires en matière scolaire, sportive, culturelle, va totalement à l'encontre d'une volonté de mixité sociale. A quoi sert une réforme de la carte scolaire en faveur d'une plus grande mixité sociale si on concentre, au travers de la

construction de logements sociaux, l'installation de familles relevant d'un même profil social défavorisé (et n'y voyez aucun jugement défavorable à leur égard) en excluant l'installation de classes moyennes qui quittent de plus en plus notre arrondissement ?

L'ensemble des délibérations relatives à la création de logements sociaux présentées ce soir, avec seulement 9 logements de catégorie PLS, accessible aux classes moyennes, sur un ensemble de 124 logements mis en location, est un mauvais exemple de contribution au développement de la mixité sociale. Je vous remercie. »

**M. le Maire** : « Merci. J'ai une demande de parole de M. Adrien TIBERTI. »

**M. TIBERTI** : « Merci M. le Maire. Mme SPINNEWEBER, je n'arrive pas à comprendre comment vous pouvez parler de problème de mixité sociale. Avez-vous regardé les adresses ? Prenons comme exemple le passage de la Bonne Graine, métro Ledru Rollin : ce quartier doit être l'un des plus chers de l'arrondissement. Il y a soit, la maison relais sur le boulevard de Belleville. Sinon vous avez aussi le 33 rue de la Roquette, le 14 rue Oberkampf, les 21 et 23 rue Jean-Pierre Timbaud : il s'agit de quartiers qui sont aujourd'hui parmi les chers de l'arrondissement, qui sont les moins populaires et où il y a le moins de logements sociaux. Je ne comprends donc pas comment vous pouvez arguer d'un problème de mixité sociale au devant de ces délibérations. J'y vois plutôt un prétexte pour refuser le logement social, en adéquation avec votre position constante, hélas, depuis trop d'années. »

**M. le Maire** : « Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention. M. Bastien RECHER va répondre. »

**M. RECHER** : « Merci M. le Maire de me redonner la parole sur le sujet. La proportion de logements très sociaux sur l'ensemble du programme correspond à une volonté de rééquilibrage ce qui, dans les quartiers évoqués par M. Adrien TIBERTI, est légitime.

J'ai été choqué par l'utilisation du terme « ghettoïsation » que j'attribuerais aux 1% de logements sociaux à Neuilly plutôt qu'aux 12,7 % de logements sociaux du 11<sup>ème</sup> arrondissement. Je pense qu'il faudrait un peu de mesure dans les termes employés à ce sujet.

Je sais que nous ne nous mettons pas d'accord sur la question de la classe moyenne même si Mme SPINNEWEBER, vous qui participez à la commission de désignation des candidats aux logements sociaux avec une constance et un travail que je tiens à relever, vous pouvez témoigner de la difficulté que l'on rencontre notamment sur les grands logements PLS et leurs loyers. Nous avons entre 70 et 80 % de la population francilienne qui est éligible au logement social de type PLUS. A partir du moment où l'on est sur des programmes PLAI/PLUS, on répond aux besoins des Franciliens. S'il y a des départs du 11<sup>ème</sup> arrondissement, ce que je regrette, ils sont également liés à la taille des logements. Interrogez-vous sur cet élément : le 11<sup>ème</sup> est l'un des arrondissements où les logements sont les plus petits. Je pense qu'en cette période électorale, des arguments peuvent être utilisés mais il y a aussi une réalité à laquelle vous êtes confrontés, notamment lors de la commission de désignation, et à laquelle vous devriez réfléchir compte tenu de l'adaptation des programmes proposés aux besoins de l'arrondissement. »

**M. le Maire** : « Mme Nicole SPINNEWEBER souhaite reprendre la parole. »

**Mme SPINNEWEBER** : « Je pense qu'il faut se méfier des statistiques. Lorsqu'on annonce 11% de logements sociaux dans le 11<sup>ème</sup> arrondissement, répartis sur 150 000 habitants, je suis d'accord que 11% paraît tout à fait supportable. Par contre il faut faire très attention à la manière dont ils sont répartis : vous savez très bien que tous ces logements sont concentrés dans le nord

de l'arrondissement. Les 11% de logements sociaux ne sont pas répartis harmonieusement sur l'ensemble de l'arrondissement et vous savez qu'il y a des quartiers où il y a une concentration très importante de logements sociaux. Il faut toujours se méfier des statistiques et des moyennes qui cachent des réalités très différenciées d'un secteur à l'autre. »

**M. le Maire :** « Vous avez raison, et il y a un point sur lequel nous nous accorderons, celui de conserver la mixité sociale à Paris. Nous avons adopté un Plan Local de l'Habitat (PLH) dans ce but. Ce plan prévoit, en cohérence avec le Plan Local d'Urbanisme (PLU), une différenciation selon les quartiers et selon les endroits ayant le plus de logements sociaux, afin de prendre en compte cette réalité. Ainsi, Paris concentre maintenant son effort de construction de logements sociaux dans les quartiers ayant moins de 30% de logements sociaux, et le 11<sup>ème</sup> est très loin. Par contre dans les 13<sup>ème</sup>, 18<sup>ème</sup>, 19<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup> arrondissements, vous trouverez des quartiers très importants avec 30, 40, 50, voire 60% de logements sociaux. Pour maintenir une mixité sociale qui a tendance à disparaître dans ces quartiers, la Ville porte son effort de construction de logements sociaux dans les lieux les moins dotés.

Cette préoccupation nous anime donc également. Il faut un équilibre entre les classes moyennes, les classes défavorisées et les classes les plus favorisées. Cette mixité fait le charme du 11<sup>ème</sup> arrondissement et nous y sommes tous très attachés. En proposant la création de logements sociaux dans des quartiers se situant très en-deçà des 12%, ces délibérations participent cette politique d'équilibre et de développement de logements sociaux dans tous les quartiers, y compris ceux qui n'en ont pas à l'heure actuelle, comme l'ont souligné M. TIBERTI et M. RECHER.

Je pense que l'ensemble des arguments ont été échangés sur les sujets. Je vous propose de passer au vote. »

***2015 DLH 330 Réalisation 8-10 passage de la Bonne Graine (1<sup>er</sup>) d'un programme d'acquisition-conventionnement comportant 29 logements sociaux par Paris Habitat OPH***

**M. le Maire :** « Qui s'abstient ? Le groupe Union de la Droite et du Centre. Qui vote pour ? Le reste de l'assemblée. Le projet est adopté. »

**Le projet de délibération est adopté à la majorité.**

***2015 DLH 335 Réalisation 37 boulevard de Belleville, 103 rue Jean-Pierre Timbaud (1<sup>er</sup>) d'une maison relais de 24 logements PLAI par l'Habitation Confortable***

**M. le Maire :** « Qui s'abstient ? Le groupe Union de la Droite et du Centre. Qui vote pour ? Le reste de l'assemblée. Le projet est adopté. »

**Le projet de délibération est adopté à la majorité.**

***2015 DLH 343 Réalisation 33 rue de la Roquette (11<sup>e</sup>) d'un programme de création de 2 logements sociaux PLA-I par Immobilière 3F***

**M. le Maire :** « Qui s'abstient ? Le groupe Union de la Droite et du Centre. Qui vote pour ? Le reste de l'assemblée. Le projet est adopté. »

**Le projet de délibération est adopté à la majorité.**

***2015 DLH 375 Réalisation 14 rue Oberkampf (11<sup>e</sup>) d'un programme de construction de 41 logements sociaux (20 PLA-I, 12 PLUS et 9 PLS) par Immobilière 3F***

**M. le Maire :** « Qui s'abstient ? Le groupe Union de la Droite et du Centre. Qui vote pour ? Le reste de l'assemblée. Le projet est adopté. »

**Le projet de délibération est adopté à la majorité.**

***2015 DLH 396 Réalisation 23 rue Jean-Pierre Timbaud (11<sup>e</sup>) d'un programme comportant 12 logements PLUS par Paris Habitat OPH***

**M. le Maire :** « Qui s'abstient ? Le groupe Union de la Droite et du Centre. Qui vote pour ? Le reste de l'assemblée. Le projet est adopté. »

**Le projet de délibération est adopté à la majorité.**

***2015 DLH 397 Réalisation 21 rue Jean-Pierre Timbaud (11<sup>e</sup>) d'un programme de 16 logements sociaux par Paris Habitat OPH***

**M. le Maire :** « Qui s'abstient ? Le groupe Union de la Droite et du Centre. Qui vote pour ? Le reste de l'assemblée. Le projet est adopté. »

**Le projet de délibération est adopté à la majorité.**

**2015 DLH 412 Réalisation 138 rue du Chemin Vert (11<sup>e</sup>) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie par la RIVP**

**2015 DLH 418 Réalisation 20 Passage Courtois (11<sup>e</sup>) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie de 27 logements sociaux par Coopération et Famille**

**2015 DLH 426 Réalisation groupe "Roquette Ranvier" (11<sup>e</sup>) d'un programme de rénovation Plan Climat Énergie, requalification des espaces extérieurs et amélioration de la qualité de service par Paris Habitat OPH**

**2015 DLH 427 Réalisation 14 bis rue Guénot (11<sup>e</sup>) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie par la RIVP**

**2015 DLH 439 Réalisation 17 passage Saint Bernard (11<sup>e</sup>) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie par la RIVP**

**2015 DLH 440 Réalisation 12-14 passage de Ménilmontant (11<sup>e</sup>) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie par la RIVP**

**M. le Maire :** « La seconde partie des délibérations concerne des rénovations Plan Climat de logements sociaux du 11<sup>ème</sup> arrondissement. Je donne la parole à M. Bastien RECHER. »

**M. RECHER :** « Merci M. le Maire. Je voudrais que chacun puisse noter que la Droite s'abstient sur des délibérations de logements sociaux dans une commune où il y a 12,7 % de logements sociaux, ce qui est en contradiction manifeste avec la tête de liste régionale de votre formation politique. Mais nous n'en sommes pas à la première contradiction sur le sujet. »

Nous avons cinq à six délibérations de rénovations Plan Climat sur du patrimoine de logements sociaux. Il s'agit de rénovations lourdes portant sur l'isolation intérieure et extérieure, la modification du système de chauffage et la transformation des systèmes d'hygrométrie au sein des appartements. Les gains sont de l'ordre de 37 à 58 %, ce qui est notable dans le cadre de la lutte contre la précarité énergétique. L'impact du budget logement sur la consommation des ménages est particulièrement important. En moyenne, 35% des émissions de gaz à effet de serre concernent le secteur de l'habitat. Dans le contexte de la COP21, poursuivre ce genre de plan de rénovation est un véritable enjeu.

Je voudrais souligner l'opération qui concerne le groupe Roquette Ranvier et qui porte sur 316 logements (sur un total de 397 logements sur les délibérations). Le programme permettra d'obtenir des gains très importants sur ces immeubles en briques mal isolés et mal conçus. Etre aux côtés des bailleurs pour pouvoir mener à bien ce genre d'opération est un engagement notable de la Ville. Je vous remercie. »

**M. le Maire :** « Merci beaucoup. M. Jacques LEFORT a demandé la parole. »

**M. LEFORT :** « M. RECHER, vous avez quand même l'art de caricaturer nos propos. Il ne me semble pas que Mme SPINNEWEBER se soit insurgée contre le logement social dans le 11<sup>ème</sup> arrondissement. Ne prenez pas notre position d'abstention pour un vote en défaveur des logements sociaux dans le 11<sup>ème</sup> arrondissement. Nous disons simplement que dans un arrondissement où il y a 100 enfants en moins à scolariser du fait notamment de la cherté de la vie, et surtout des logements, pour les jeunes couples, il faut aider ces derniers à se loger. Ces personnes ne sont pas forcément éligibles aux catégories de logements sociaux que vous développez dans le 11<sup>ème</sup> ; elles seraient plutôt éligibles aux logements intermédiaires. Pour maintenir cet équilibre dans notre arrondissement, nous vous suggérons de développer aussi ce type de logements qui sont actuellement sous-développés dans l'arrondissement et dans les propositions que vous nous faites. »

Ne vous méprenez pas, nous ne sommes pas contre les logements sociaux, nous demandons simplement qu'il y ait un meilleur équilibre dans la répartition de ces logements sociaux dans le 11<sup>ème</sup> arrondissement.

Concernant les délibérations relatives au Plan Climat de la Ville de Paris et aux rénovations thermiques, il est tout à fait essentiel de mener ces investissements car la rénovation thermique, notamment dans le contexte de la COP21, est l'autre volet important de notre action sur le climat. Si l'on veut arriver à contenir l'évolution des températures sur le globe, il est important d'une part de décarboner notre mix énergétique, et d'autre part, d'agir sur la sobriété de nos consommations. Nous savons que dans Paris, et notamment le 11<sup>ème</sup> arrondissement, il existe un parc important de logements sociaux qui sont libres parce qu'ils manquent de rénovations thermiques et qui ne sont donc pas habitables.

Nous saluons cette volonté d'effectuer ces travaux dans notre arrondissement. Cependant nous ne voyons pas d'actions complémentaires qui nous paraissent importantes à mettre en œuvre dans le cadre de cette volonté d'agir sur la qualité des logements de notre arrondissement :

- L'accompagnement des habitants et l'« effet rebond » : lorsque vous avez investi dans un logement pour pouvoir changer les fenêtres ou la chaudière, l'habitant, voyant le coût du chauffage diminuer, va augmenter la température de son logement pour accéder à un meilleur confort. Cela est tout à fait naturel mais il est nécessaire d'accompagner ces usages de manière à éviter que la plus-value apportée par l'investissement en matière de rénovation thermique soit annihilée par le changement de comportement des habitants de ces logements. L'action sur les usages pourrait être un premier axe complémentaire aux travaux proposés et que nous votons aujourd'hui.
- Le second axe serait de demander quels sont les engagements de performance pris par ces entreprises qui investissent dans les logements sociaux du 11<sup>ème</sup>. Il existe des contrats que nous pourrions proposer à ces entreprises afin qu'elles puissent s'engager dans la durée aux côtés des personnes qui habitent ces logements, pour que la performance technique de la façade rénovée, de la fenêtre changée ou de la chaudière remplacée, soit au rendez-vous dans la durée.
- Dernier point : on propose énormément de solutions d'investissements sur l'enveloppe et parfois des solutions de changements d'équipements, mais les délibérations que vous nous demandez de valider aujourd'hui proposent rarement le changement en matière de solution de chauffage. On sait que les loyers sont faibles dans ces logements sociaux mais les charges sont énormes, notamment parce le chauffage individuel ou certaines énergies fossiles sont utilisés. Nous aimerions pouvoir lire dans ces projets de délibération que la Mairie du 11<sup>ème</sup> arrondissement s'engage pour une transition de ces solutions d'énergie individuelle et fossiles vers des solutions qui promeuvent la chaleur renouvelable et de récupération. Comme le développement du réseau de chaleur de la Ville de Paris dans l'arrondissement (il n'est quasiment que traversé actuellement), ou encore le développement des boucles locales d'énergie sur des habitations où ce réseau de chaleur ne pourrait accéder, afin de récupérer toute cette chaleur émise ponctuellement par les installations industrielles dans nos quartiers.

Les élus du groupe d'Union de la Droite et du Centre vont voter ces délibérations mais nous vous suggérons à l'avenir de prendre en compte ces quelques propositions. »

**M. le Maire** : « Avant de passer la parole à M. Adrien TIBERTI, je voudrais rappeler un élément, puisque vous parliez du nombre d'enfants et des possibilités de logement pour les familles : la



moyenne dans le 11<sup>ème</sup> est d'1,4 à 1,5 personnes par foyer ; la taille moyenne des foyers en logement social dans l'arrondissement est de 2,4 à 2,5 personnes. Pour chaque logement social il y a en moyenne un enfant en plus. Donc plus on fait de logement social, plus on héberge d'enfants. La politique que l'on mène conduit à faire plus de place pour les familles. »

**M. TIBERTI** : « Merci M. le Maire. M. RECHER a évoqué la cité Ranvier, il s'agit de la cité HLM qui comprend le plus de logements dans notre arrondissement. Si on fait le tour du quartier, Mme SPINNEWEBER, on s'aperçoit en fait que c'est cette partie centrale de l'arrondissement qui concentre le plus de logements sociaux. La parcelle située au sud de la cité comprend des logements qui appartiennent à l'AP-HP (Assistance publique – Hôpitaux de Paris) et qui sont gérés par la RIVP (Régie immobilière de la Ville de Paris). Si l'on descend on tombe sur la rue Mercœur, avant la rue Léon Frot. De l'autre côté du square de la Roquette, vous avez la rue Duranti, avec des logements sociaux des deux côtés, et la rue Merlin. Vous trouvez dans ce périmètre la plus forte concentration de logements sociaux, et c'est très supportable, Mme SPINNEWEBER. Pour reprendre le mot que vous avez utilisé tout à l'heure, et qui m'a profondément choqué, le logement social n'est pas une chose qu'il faut supporter. Il s'agit d'une très bonne chose qui permet à tout le monde d'habiter l'arrondissement.

On l'a dit 15 ou 20 fois depuis le début de cette mandature mais, M. LEFORT, vous n'arrivez pas encore à l'entendre : plus de 70 % des Parisiens, les plus pauvres donc, sont éligibles au logement PLUS. Pour autant, nous construisons également des logements PLS pour encore 10 à 20 % de Parisiens supplémentaires, et il se trouve que nous construisons plutôt plus de PLS qu'il n'en faudrait par rapport aux besoins constatés chez les demandeurs de logements sociaux. Nous avons donc en réalité une politique plus favorable pour les soi-disant classes moyennes dont vous nous parlez sans cesse. Pourtant vous revenez à chaque fois avec ce même discours. Il faut faire attention M. LEFORT : les familles les plus riches peuvent se loger facilement dans notre arrondissement, elles ont les moyens financiers immédiats. Nous construisons du logement social sous toutes ses formes pour tous ceux pour qui les 8000 euros au mètre carré sont trop chers, soit l'immense majorité des gens. »

**M. le Maire** : « Il n'y a pas d'autres demandes d'intervention. Je donne la parole à M. Bastien RECHER. »

**M. RECHER** : « Merci M. le Maire de me redonner la parole. Pour être très clair sur votre interpellation initiale, par rapport au sens des votes que j'émetts en tant qu'élu municipal, je pense que s'abstenir est ne pas voter. Donc, vous n'avez pas voté les subventions de logements sociaux dans un arrondissement à 12,7% de logements sociaux et dans des quartiers qui sont en grave déficit de logement social.

Deuxièmement, vous n'avez pas l'indécence, et pour cause car vous n'êtes pas parlementaire, de faire comme M. Claude GOASGUEN, qui finance sur sa réserve parlementaire des associations qui font des recours organisés contre les implantations de logements sociaux. Je comprends que même 12,7 % de logements sociaux puissent être de trop.

Sur la question de la territorialisation, on a l'impression effectivement qu'il y a une forme de stigmatisation de Belleville comme étant le quartier aux logements sociaux où il faudrait arrêter d'en faire. Mais M. Adrien TIBERTI a tout à fait raison, la concentration la plus importante se trouve aussi autour de Roquette. Le problème à Belleville est aussi le parc social de fait, avec des logements insalubres où des opérations de requalification seraient à mener.

Sur la question des délibérations propres au Plan Climat et la vacance dans le parc social à Paris que vous évoquez, je vais vérifier les chiffres mais je ne sais pas à quoi vous faites référence. Vous faites peut-être référence à la vacance des grands appartements en intermédiaire, qui est une réalité. La vacance dans le parc social est liée essentiellement à des grands F5 - F6 en PLAI ou PLS que l'on n'arrive pas à attribuer ou qui passent en commission plusieurs fois de suite. De plus, il y a une vacance habituelle entre les désignations dans le parc social car il faut un temps de passage en commission et un temps d'attribution qui est relativement long. Nous verrons les chiffres mais je pense que la polémique que vous lancez sur la vacance dans le parc social à Paris est assez vaine.

Sur l'accompagnement des usages, je vous invite simplement à vous informer sur les actions des bailleurs sociaux (la Ville fait un certain nombre de démarches mais des collègues en parleraient mieux que moi) : en entrant par exemple dans les halls d'immeubles de Paris Habitat, vous verriez qu'il y a depuis des années une sensibilisation aux gestes éco-citoyens, au fonctionnement des nouvelles installations de chauffage. Par ce biais, les familles qui vivent dans ces logements sont accompagnées par les bailleurs sociaux dont je salue l'action. Une meilleure connaissance du parc social de l'arrondissement et de Paris permettrait de le savoir. Je vous remercie. »

**M. le Maire** : « Avant de passer au vote, je souhaite ajouter un mot. Les délibérations portent sur des travaux de réhabilitation et vont permettre de travailler sur la structure du bâtiment pour en améliorer la performance. Les autres propositions que vous avez avancées sont intéressantes et font partie de ce que nous mettons en œuvre. M. Bastien RECHER vient d'évoquer le travail de sensibilisation mené directement auprès des locataires. Ce travail est important, et non seulement dans les immeubles qui ont été rénovés. Il ne porte pas seulement sur le chauffage non plus : Paris Habitat a déployé ces dernières années 10 000 kits d'économiseurs d'eau en partenariat avec Eau de Paris afin de réduire les consommations d'eau.

M. Jean-Pierre CORSIA, Mme Joëlle MOREL, Mme Marine MALBERG, M. Pierre JAPHET et tous les élus impliqués pourraient vous parler du travail de « Mairie exemplaire » mais nous n'allons pas revenir dessus car nous avons déjà fait une communication à ce sujet.

Par ailleurs, la Mairie porte le projet « Familles à énergie positive » et le projet de rénovation OPAH 2D2E de la Place de la République. Nous avons également engagé un travail avec la CPCU (Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain) pour que ce réseau s'arrête mieux dans le 11<sup>ème</sup> arrondissement. Nous avons déjà échangé sur ce point et je dois dire que les discussions sont particulièrement compliquées en raison de la structure capitaliste de la CPCU. Cette société est détenue majoritairement par Engie (*anciennement GDF Suez*). La Ville ne détient qu'un tiers des parts et cela ne nous permet pas de déterminer la politique conduite, ce qui est fort regrettable car si nous étions plus présents sur certains points, nous pourrions avoir une politique beaucoup plus volontariste en la matière. Je pense qu'il y a encore beaucoup à faire et malheureusement le dialogue est parfois compliqué, ce qui signifie que nous pourrions peut-être converger vers l'idée d'une remunicipalisation de la CPCU. Il s'agirait d'un sujet intéressant qui nous permettrait d'avancer beaucoup plus vite et beaucoup plus loin.

Tous ces projets vont dans le bon sens. Dans les immeubles qui font l'objet de travaux dans les délibérations, on observe que les baisses de consommations d'énergie seront très substantielles (elles seront divisées par deux) suite à ces travaux. Si tout le parc immobilier de Paris, en particulier le parc privé, faisait les mêmes efforts que la collectivité sur le parc social, les engagements qui sont à portée de main et qui sont en discussion pour la COP21, seraient beaucoup plus faciles à tenir car le bâti est l'un des postes principaux d'émissions de gaz à effet de serre dans les villes et campagnes.

Je vous propose de passer un vote groupé sur les délibérations 2015 DLH 412, 2015 DLH 418, 2015 DLH 426, 2015 DLH 427, 2015 DLH 439 et 2015 DLH 440. Qui est pour ? Unanimité. Les projets sont adoptés. »

**Les projets de délibération sont adoptés à l'unanimité.**

## **URBANISME**

### **2015 DU 203 Cession à la SIEMP de lots de copropriété préemptés par la Ville de Paris (2<sup>e</sup>, 9<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup>) et d'un lot de copropriété (cave) dans l'ensemble immobilier Lyautey-Suchet-Auteuil-Tolstoï à Paris (16<sup>e</sup>)**

**M. le Maire** : « Il s'agit d'une délibération de l'ordre du jour complémentaire. Je donne la parole à M. Bastien RECHER. »

**M. RECHER** : « Merci M. le Maire. La délibération porte sur le droit de préemption renforcé tel qu'il a été mis en place l'année dernière. L'un des outils dont dispose un arrondissement comme le nôtre, avec un tissu urbain très dense et une capacité limitée en constructions nouvelles, est la capacité à pouvoir capter dans le parc privé des logements existants. Il est donc très important que la collectivité puisse se porter acquéreur de logements et puisse ensuite les céder (par le même mécanisme que l'on a avec les immeubles, avec l'estimation par France Domaine et l'estimation d'un loyer) à un bailleur social qui pourra les conventionner. Il pourra soit maintenir les personnes déjà présentes dans le logement si elles sont locataires, avec les conditions du logement social, soit pouvoir le mettre à disposition du circuit des désignations et d'attributions classique à Paris si le logement est vide.

Cette désignation porte sur plusieurs lots de copropriétés, sur plusieurs arrondissements, et notamment un lot au 8 passage de Ménilmontant dans le 11<sup>ème</sup> arrondissement. La SIEMP assurera la gestion de ce lot. Merci beaucoup. »

**M. le Maire** : « Merci. Je donne la parole à M. Jacques LEFORT. »

**M. LEFORT** : « La préemption dans le diffus est un sujet que nous avons déjà abordé dans notre Conseil d'arrondissement. Nous avons déjà précisé notre opposition à cette mode d'élargissement du parc social dans des lots de copropriétés où l'on introduit un bailleur social dont la logique de gestion n'est pas forcément la même que celle des copropriétaires et qui pourrait, par des arbitrages internes, conduire à bloquer un certain nombre d'investissements que les copropriétaires pourraient juger utiles, et donc dégrader progressivement la qualité de la copropriété, ou bien mettre en place des modes de gestion de cette copropriété qui ne seraient pas celles que les copropriétaires aimeraient mettre en place dans le but de la valorisation de leur patrimoine. C'est l'une des raisons pour lesquelles nous sommes opposés à cette méthode de préempter les logements dans le diffus.

En ce qui concerne le logement du 8 passage de Ménilmontant, un tout petit logement de 19 m<sup>2</sup>, nous avons un point d'étonnement sur son prix d'achat de 4700 euros du mètre carré.

Nous avons également une demande de précisions : quelles personnes vivent dans ce logement et quels sont leurs revenus ? M. RECHER, vous avez évoqué le fait qu'il y aurait un conventionnement dans un deuxième temps par le bailleur social qui se verrait attribuer la gestion. Allons-nous faire passer ce logement dans le parc social au bénéfice d'une personne dont les revenus correspondraient au plafond de ce logement social ? Quelles informations avons-nous à ce sujet ?

Pour toutes ces raisons, et en vous remerciant de nous apporter les précisions que nous demandons, le groupe d'Union de la Droite et du Centre s'opposera à cette délibération. »

**M. le Maire :** « Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention. M. Bastien RECHER va répondre. »

**M. RECHER :** « Je vous remercie. Je note encore une fois que vous n'êtes pas contre le logement social mais que vous votez systématiquement contre ou que vous vous abstenez dès qu'il s'agit de créer du logement social.

Nous avons déjà échangé sur la question de l'arrivée d'un bailleur social dans une copropriété. Je dois dire qu'il s'agit du pire argument que vous puissiez utiliser puisque, au contraire, les copropriétaires se réjouissent à chaque fois de l'arrivée d'un copropriétaire solvable qui est particulièrement solide et qui peut aider pour mener à bien les travaux de réhabilitation. Ce qui pêche parfois dans les copropriétés parisiennes est la capacité financière des différents copropriétaires de mener à bien des opérations un peu lourdes. Lorsqu'un bailleur institutionnel arrive dans ces copropriétés, vous savez qu'il n'y aura pas de souci de gestion de sa part. Employer le terme de « dégradation », parce qu'un bailleur social arrive dans un parc privé, est assez révélateur de ce que vous pensez en réalité du parc social. Quand on crée 25 % de logements sociaux lors des opérations de constructions neuves comme le prévoit le PLU, nous trouvons bien cette mixité qu'on vise et qu'on veut renforcer à l'échelle des copropriétés.

Je n'ai pas d'informations sur le locataire actuel du logement au 8 passage de Ménilmontant. Tout ce que je peux vous dire est que les loyers n'augmentent pas et dans le meilleur des cas (et c'est le cas le plus fréquent) il diminue. On s'aperçoit que les locataires de ces logements achetés paient des loyers très élevés, comme le sont les loyers à Paris. L'encadrement des loyers a permis de les faire baisser de 30 % lorsqu'il est réellement appliqué. Nous sommes dans une situation où toutes les mesures d'encadrement des loyers privés doivent être prises. Le développement de ces possibilités est donc une bonne façon de pouvoir encadrer le marché. Je ne suis pas très étonné que vous vous y opposiez. Pour ma part, je suis fier de présenter cette délibération ce soir. Merci. »

**M. le Maire :** « Merci. Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention. Je souhaite rappeler que le logement social dans le diffus est très banal et il est réalisé depuis longtemps à Paris. Nous avons vendu beaucoup de logements que la Ville avait acquis dans le diffus ou que ces bailleurs détenaient. La présence de la Ville ou d'un bailleur social dans ces immeubles n'a effrayé personne. Bien au contraire, comme l'a indiqué M. RECHER, c'est plutôt un facteur stabilisant pour les copropriétés.

Quant à la question du prix de vente, je crois que vous n'y avez pas répondu mais les éléments sont dans le dossier. Le prix de vente a été fixé en accord avec France Domaine et, il est vrai, avec une décote importante par rapport à l'estimation du bien en raison de son état très dégradé

qui nécessite de gros travaux, ce qui corrobore le fait d'avoir un bailleur solvable permet de réaliser des travaux que les propriétaires privés n'ont pas fait.

Je rappelle également que cette politique permet de maintenir les personnes qui habitent à Paris, et dans notre arrondissement, dans leur logement sans qu'elles soient exclues par les mécanismes de marché que nous déplorons tous quand ils arrivent à réalisation. C'est la raison pour laquelle nous allons voter en faveur de cette délibération.

Qui vote contre ? Le groupe Union de la Droite et du Centre. Qui vote pour ? Le reste de l'assemblée. Le projet est adopté. »

**Le projet de délibération est adopté à la majorité.**

### **2015 DDEEES 242 Cité artisanale des Taillandiers (11<sup>e</sup>) - Bail emphytéotique avec la RIVP**

**M. le Maire** : « Avant de passer au vote global des projets sans inscription, je vais commencer par un vote séparé concernant la délibération 2015 DDEEES 242 et la cité artisanale des Taillandiers.

Le vote va être favorable sous réserve d'une modification technique. L'exposé des motifs de la délibération indique dans le 3<sup>ème</sup> paragraphe la création de 7 ateliers de 20 m<sup>2</sup>. Lors d'une réunion avec les services qui a eu lieu la semaine dernière, nous avons réalisé que le chiffre n'est pas forcément définitif selon les options. Je vous propose donc d'adopter cette délibération sous réserve de modifier cet exposé des motifs, en remplaçant « de créer 7 ateliers de 20 m<sup>2</sup> » par « de créer plusieurs ateliers de 20 m<sup>2</sup> ». Cela couvrira tous les scénarios d'aménagement qui ne sont pas encore arrêtés. Comme le diable se niche souvent dans le détail, nous devons être précis.

Après la cour de l'Industrie, je pense qu'il s'agit du plus beau projet de réhabilitation d'une cour artisanale dans notre arrondissement. Il permettra le maintien et le développement d'une activité artisanale avec la création de nouveaux espaces.

Qui est pour ? Unanimité. Le projet est adopté sous réserve de cette modification. »

**Le projet de délibération est adopté à l'unanimité sous réserve de modification.**

### **VOTE GLOBAL DES PROJETS DE DELIBERATION N'AYANT PAS FAIT L'OBJET D'INTERVENTIONS**

**M. le Maire** : « Je vais vous donner la liste des délibérations qui feront l'objet d'un vote groupé. »

- **2015 DPP 22** Subventions (3.500 euros) à 4 associations dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances au titre de l'année 2015

- **2015 DDEEES 145** Subvention (3.000 euros) à l'association En Route Mauvaise Troupe (11<sup>e</sup>)
- **2015 DDEEES 268** Vital Quartier 1 - Concession publique d'aménagement et de développement économique - Avenant n°6
- **2015 DJS 282** Espaces Jeunes - Marché de services (article 30) - Principe et modalités de passation
- **2015 DLH 324** Location de l'immeuble 2 - 4 rue Crespin du Gast (11<sup>e</sup>) à la société l'HABITATION CONFORTABLE - Bail emphytéotique
- **2015 DU 207** Exonération des droits de voiries 2016 des commerces affectés par les attentats du 13 novembre 2015

**M. le Maire** : « Cette délibération permet d'exonérer des droits de voirie, d'étalage et d'enseigne les commerces dans les quartiers touchés, dont l'activité a été affectée par ces attentats. »

- **2015 DVD 160** Subventions (25 000 euros) à neuf associations menant des actions au titre de la Politique de la Ville
- **2015 DPP 15** Subvention (1.801 euros) avec l'association dite Régie de quartier Fontaine au Roi dans le cadre de la prévention de la délinquance dans les quartiers politique de la ville

**M. le Maire** : « Qui est pour ? Unanimité. Les projets sont adoptés. »

**Les projets de délibération sont adoptés à l'unanimité.**

## **VŒUX DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT ADRESSES AU CONSEIL DE PARIS**

### **V11201540 Vœu relatif à la nouvelle dénomination de la station de métro « Belleville - Commune de Paris 1871 »**

**M. le Maire** : « Mme Martine DEBIEUVRE devait rapporter ce vœu. Elle est actuellement à la Place de la République pour nous représenter et accueillir des chefs de gouvernement ou d'Etat qui souhaitaient rendre un hommage.

Je vais présenter ce vœu qui a été déposé à l'origine dans le 20<sup>ème</sup> arrondissement, adopté lors de leur précédent Conseil d'arrondissement, et qui doit être voté lors du prochain Conseil de Paris. Ce vœu tient compte du fait historique que nous connaissons tous dans cet arrondissement : la Commune de Paris a tenu le siège de son gouvernement dans la Mairie du 11<sup>ème</sup> arrondissement et les dernières barricades sont tombées dans le quartier de Belleville dans le 20<sup>ème</sup> arrondissement, puis rue de la Fontaine au Roi dans le 11<sup>ème</sup> arrondissement.

Il me semble important que la mémoire de la Commune soit plus présente dans l'espace public. En raison de la situation particulière de la station de métro Belleville dans ce quartier qui a accueilli les derniers jours de la Commune, la proposition, que vont probablement voter les Conseils du 10<sup>ème</sup>, 11<sup>ème</sup>, 19<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup> arrondissement et ensuite le Conseil de Paris, est que la station de métro Belleville soit rebaptisée « Belleville - Commune de Paris 1871 ». M. Adrien TIBERTI souhaite s'exprimer. »

**M. TIBERTI** : « Merci M. le Maire. Je prends la parole pour exprimer la joie du groupe communiste devant ce vœu. Je me permets aussi de rappeler trois mesures prises par la Commune de Paris : la réquisition de tous les logements vacants dans la ville, la réquisition des ateliers abandonnés par leur propriétaire (et la remise de ces ateliers abandonnés aux ouvriers sous forme de coopérative), et le droit de citoyenneté étendu à tous les étrangers au nom du fait que la République ne peut qu'être universelle. Merci. »

**M. le Maire** : « C'était le bon temps ! Je donne la parole à M. Patrick BLOCHE. »

**M. BLOCHE** : « Avec la permission de M. Luc LEBON, au nom des élus socialistes, je voudrais me réjouir de ce vœu, qui est la réponse que l'on peut donner en tant que Conseil d'arrondissement à l'initiative prise par l'Association des Amies et Amis de la Commune de Paris 1871, dont certains d'entre nous sont des militants de base. Choisir cette station de métro Belleville est une très bonne idée car à l'origine la demande visait « une » station de métro. La station Belleville est incontestablement celle qui va le mieux à la Commune de Paris.

La deuxième initiative que je me suis permis de relayer à travers une initiative parlementaire qui ne pourra que faire plaisir à M. Adrien TIBERTI, est d'avoir déposé il a deux ans une proposition, que j'espère voir inscrite un jour à l'ordre du jour de l'Assemblée Nationale, qui vise à réhabiliter les Communards. »

**M. le Maire** : « Merci beaucoup. Je donne la parole à M. Jacques LEFORT. »

**M. LEFORT** : « Le 11<sup>ème</sup> arrondissement est en effet une terre qui a vécu l'Histoire de France la plus mouvementée. Nous, élus de la Droite et du Centre, sommes tout à fait d'accord pour assumer cette Histoire. Mais nous sommes également attentifs à ne pas forcément l'honorer à n'importe quel moment. Vous savez que la Commune fait l'objet d'une interprétation très différente selon les historiens, cette période est donc assez clivante actuellement en France. La municipalité de Gauche a bien entendu mis en valeur cette Commune depuis qu'elle est au pouvoir, pour récupérer cette partie de l'Histoire de France, en la décrivant sous un jour favorable. Ce vœu est en fait assez idéologique. Dans une période où il faudrait se rassembler, nous estimons qu'il est plutôt clivant. Donc nous ne désirons pas voter ce vœu dans le contexte que nous connaissons et nous nous opposerons à son approbation. »

**M. le Maire** : « Merci. M. Luc LEBON a demandé la parole. »

**M. LEBON** : « Je regrette que vous ne fassiez pas preuve de la même ouverture d'esprit que vos prédécesseurs lorsque nous avons choisi de rebaptiser le square Jean Allemane. Merci. »

**M. le Maire** : « Absolument. Ce héros de la Commune avait fait l'unanimité dans ce Conseil d'arrondissement. Il est vrai que la Commune a une histoire particulière avec le 11<sup>ème</sup> arrondissement. Nous nous reconnaissons dans les valeurs qui ont animé ces personnes qui ont donné leur vie pour défendre la liberté et des idéaux. C'est le sens de notre proposition. Nous allons passer au vote. »

Le Conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement,

Considérant que les 72 journées d'existence de la Commune de Paris ont marqué durablement l'histoire de notre pays ;

Considérant que l'impact international de la Commune de Paris fut immense ;

Considérant que la Commune de Paris fait partie du patrimoine de la France ;

Considérant que les dernières barricades de la Commune de Paris ont été érigées à Belleville ;

Considérant que la mémoire de la Commune de Paris doit vivre ;

Sur proposition de Monsieur François VAUGLIN Maire du 11<sup>e</sup> arrondissement et des élus des groupes Socialiste, Communistes-Front de Gauche, Europe Ecologie-Les Verts, et Radical de Gauche, Centre et Indépendants ;

Emet le vœu :

Que le Conseil de Paris propose à la RATP de renommer la station de métro actuelle « Belleville » en « Belleville - Commune de Paris 1871 »

**M. le Maire** : « Qui vote contre ? Le groupe Union de la Droite et du Centre. Qui vote pour ? Le reste de l'assemblée. Le vœu est adopté. »

**Le vœu est adopté à la majorité.**

**V11201541 Vœu relatif à la sécurité civile des établissements recevant du public en cas d'attentat**

**V11201542 Vœu relatif au renforcement du dispositif de vidéo protection dans le quartier Belleville-Saint Maur**

**V11201546 Vœu relatif à la gestion de risques majeurs dans le cadre des contrats de sécurité**

**M. le Maire** : « Pour une meilleure compréhension du débat, je vous propose d'avoir une discussion groupée sur les trois vœux. Je donne la parole à Mme Nicole SPINNEWEBER pour présenter les deux premiers. M. Stéphane MARTINET vous répondra sur ces deux vœux et présentera par la même occasion le troisième vœu. »



**Mme SPINNEWEBER** : « Merci M. le Maire. Le premier vœu est relatif à la sécurité civile des établissements recevant du public en cas d'attentat :

Considérant que les attentats du vendredi 13 novembre ont frappé une nouvelle fois le 11<sup>e</sup> arrondissement, ses bars, ses restaurants et ses salles de spectacle ;

Considérant que la population du 11<sup>e</sup> arrondissement et ses usagers sont en demande d'une protection et d'une sécurité accrue suite à ces attentats ;

Considérant que les responsables des Etablissements Recevant du Public n'ont pas reçu d'instructions précises concernant l'attitude à adopter en cas d'intrusion, d'attaque, d'attentat, de prise d'otages ou de risque majeur, ce qui a pu provoquer des instants de fébrilité forte dans certains établissements du 11<sup>e</sup> arrondissement, des élus en ayant été personnellement témoins le 13 novembre au soir ;

Considérant que, dans un premier temps, il est du devoir du responsable d'ERP d'assurer la protection du personnel et du public ;

Considérant que, à l'instar du Plan Particulier de Mise en Sûreté mis en œuvre dans les établissements scolaires depuis 2002, les collectivités territoriales ont un rôle à jouer dans la diffusion d'un Plan d'Organisation de Mise en Sûreté (POMSE) permettant de prendre toutes les mesures de protection des populations civiles contre les risques majeurs ;

Considérant que le code du travail impose d'effectuer une évaluation des risques au travers du « document unique », pour garantir la sécurité des travailleurs grâce notamment à des formations sur les risques (articles L4121-1 et 3 du code du travail) ;

Considérant que le code de la construction et de l'habitation impose aux ERP le respect des mesures de prévention et de sauvegarde propres à assurer la sécurité des personnes (Article R123-3 du code de la construction et de l'habitat) ;

Considérant que le code général des collectivités territoriales (Article L2212-2 du CGCT) impose au Maire de prendre les dispositions pour assurer la sécurité des personnes et des biens, en cas de danger grave ou imminent ;

Les élus du groupe d'Union de la Droite et du Centre émettent le vœu :

**Que la Mairie du 11<sup>e</sup> arrondissement informe tous les gérants et responsables des établissements recevant du public sur les mesures à prendre en cas d'accident majeur** ou de situation d'exception telle qu'attaque, attentat, prise d'otages, afin qu'ils puissent assurer la protection de leur personnel et de leur clientèle ;

**Que la Mairie du 11<sup>e</sup> arrondissement diffuse à tous les gérants et responsables d'ERP un guide d'élaboration d'un plan d'organisation de mise en sûreté** de leur établissement (pour identifier les risques propres à chaque établissement, recenser les moyens d'information et d'alerte, identifier et mettre en œuvre les moyens pour rediffuser les alertes, identifier les lieux de mise en sûreté, informer et former leur personnel...).

Le deuxième vœu est relatif au renforcement du dispositif de vidéo protection dans le quartier Belleville-Saint Maur :

Considérant l'insuffisance actuelle de la couverture de Paris en vidéo protection, la capitale restant sous dotée avec une caméra pour plus de 2 000 habitants, contre une pour 1007 à Strasbourg et une pour 1 169 habitants à Lyon par exemple ;

Considérant le sous-équipement particulièrement criant dans le 11<sup>e</sup> arrondissement avec une caméra pour plus de 2 900 habitants ;

Considérant que la prévision de trois caméras supplémentaires dans le cadre de la nouvelle convention relative au plan de vidéo protection de la Ville de Paris présentée lors du conseil d'arrondissement du 15/09/2015 n'améliorera nullement le niveau de dotation de l'arrondissement, sachant que deux d'entre-elles équiperont des zones en cours de création (le futur jardin Truillot qui ouvrira en 2018 et le secteur du futur gymnase Breguet livrable en 2016) ;

Considérant les évènements effroyables qui viennent de se dérouler pour la deuxième fois cette année au cœur de notre arrondissement, et qui génèrent un besoin de sécurité accrue pour une population fortement éprouvée ;

Considérant que l'efficacité de la vidéo protection tant pour l'élucidation de faits criminels ou délictueux, que pour faciliter l'intervention des services de secours aux Parisiens en envoyant, comme le rappelait Monsieur le Maire lors du conseil d'arrondissement du 15/09/2015, des équipes où la situation est en train de dégénérer ;

Considérant l'Article L111-1 du code de la sécurité intérieure « *La sécurité est un droit fondamental et l'une des conditions de l'exercice des libertés individuelles et collectives* » et dans le cadre de l'Article L.2143-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que depuis plusieurs années les habitants du quartier Belleville Saint-Maur font part de la dégradation dramatique de leurs conditions de vie due notamment à un sentiment grandissant d'insécurité dans ce secteur ;

Considérant le vœu présenté par le conseil de quartier Belleville Saint-Maur lors de la séance du mardi 29/09/2015 et voté à la majorité, et leur travail d'identification de dix zones potentielles d'installation d'une vidéo protection ;

Les élus du groupe d'Union de la Droite et du Centre émettent le vœu :

Conformément aux attentes des habitants exprimées lors de la séance du conseil de quartier Belleville Saint-Maur et ayant fait l'objet d'un vœu voté à la majorité dans le cadre de la démocratie participative que nous appuyons,

**- que la Mairie du 11<sup>e</sup> arrondissement déploie d'urgence un plan de vidéo protection, en concertation avec la Préfecture de Police, sur la base des zones identifiées par les habitants du quartier ;**

- qu'une **extension du dispositif de vidéo protection soit étudiée avec les autres conseils de quartier** et mis en place de la même façon dans le reste de l'arrondissement (autour du square de la Roquette, dans le quartier Léon Blum Folie Regnault, etc.).

**M. le Maire** : « Merci beaucoup. Pour répondre à ces deux vœux qui, certes, ont trait à des questions diverses mais qui sont néanmoins relatives à la sécurité, je donne la parole à M. Stéphane MARTINET qui présentera également le troisième vœu. »

**M. MARTINET** : « Merci M. le Maire. Je pense qu'en ces circonstances très particulières, nous ne pouvons que partager avec vous le souci de protection de nos concitoyens, d'organisation du territoire pour assurer cette protection. Dès lors que vous ferez des propositions qui sont réalistes et applicables, nous les relèverons et tenterons de faire en sorte qu'elles soient appliquées ou applicables, encore faut-il qu'elles le fussent. C'est là où nous avons un léger problème. Par exemple, votre premier vœu demande à ce que nous informions les gérants et les responsables des établissements recevant du public sur les mesures à prendre en cas d'accident majeur. Cette responsabilité appartient au Préfet de police de Paris. De la même façon, diffuser à tous les gérants et responsables d'ERP un guide d'élaboration d'un plan d'organisation de mise en sureté de leur établissement, relève de la responsabilité du Préfet de police de Paris. Même si nous pourrions partager le même souci que vous, ce n'est pas à nous de le faire. Il existe un certain nombre de dispositifs qui par exemple obligent une personne à suivre une formation dès lors qu'elle prend l'initiative d'ouvrir un établissement. Cette formation prévoit des instructions et des modalités pour gérer les personnes (clients et personnel) à l'intérieur de l'établissement. Il est certain que des améliorations sont toujours possibles mais je pense qu'il faut s'adresser au Préfet de police pour qu'il vous entende, et je souhaite qu'il vous entende. Malheureusement, la Mairie du 11<sup>ème</sup> arrondissement ne peut donc répondre à votre demande.

Nous avons déjà abordé la question de la vidéoprotection dans ce Conseil et nous vous avons déjà apporté des informations relatives aux bénéfices que l'on peut tirer de la vidéoprotection. Nous pensons que la réflexion devrait être élargie. C'est la raison pour laquelle nous proposons un vœu alternatif à celui que vous avez proposé et qui recoupe un peu toutes les préoccupations que vous émettez dans ces deux vœux. La vidéoprotection n'est pas un outil magique. Elle ne vaut que si vous avez suffisamment de personnels qui regardent les écrans et qui peuvent réagir. La vidéoprotection ne peut être très efficace que si vous avez suffisamment de personnels pour les envoyer sur le terrain, et encore ! Il faut le temps de monter dans une voiture, de se rendre sur place, d'apprécier la situation et d'agir. Ce n'est que la réalité, Madame. Il semblerait que vous ayez une bien mauvaise connaissance de la manière dont travaillent les policiers, alors que nous les accompagnons très régulièrement pour nous en rendre compte par nous même.

Pour vous éviter de continuer à faire des vœux qui sont en quelque sorte pieux, nous vous proposons un vœu relatif à la gestion de risques majeurs dans le cadre des contrats de sécurité. Vous n'êtes pas sans savoir que nous sommes en train de travailler, après un travail global au niveau de la Ville de Paris, à la déclinaison dans les arrondissements. Nous émettons le vœu que :

- que le 11<sup>e</sup> arrondissement prenne toute sa part aux réflexions innovantes qui seront menées (hackaton, plateforme d'incubation « Défense et sécurité », scan 3D de ses nombreuses salles de spectacle...) pour développer de nouvelles solutions de gestion d'urgence et d'information du public en cas de crise ;
- qu'une réflexion soit menée afin d'élargir le Contrat Parisien de Prévention et de Sécurité et d'y intégrer une fiche relative à la gestion de risques majeurs ;
- que cette démarche soit également entreprise lors de la mise en œuvre du Contrat local de Prévention et de Sécurité.

L'idée est d'élargir la réflexion sur ce qui peut être utile pour nos concitoyens, et non pas de tout résumer à une solution supposément magique que serait le seul usage de la vidéo protection. »

**M. le Maire** : « Merci beaucoup. Mme Nicole SPINNEWEBER souhaite répondre. »

**Mme SPINNEWEBER** : « Le fait d'avoir combiné les deux vœux modifie un peu le sens de nos vœux. La vidéoprotection telle qu'elle a été demandée par les Conseils de quartier est une chose, et cette demande est antérieure aux attentats épouvantables qui se sont déroulés il y a une quinzaine de jours dans l'arrondissement. Ce n'est pas une proposition qui est faite pour répondre à la situation actuelle ; nous revenons sur une demande récurrente des Conseils de quartier, et particulièrement de ce conseil de quartier.

Concernant notre proposition d'aider les entreprises et les établissements qui reçoivent du public à mieux se préparer à une situation exceptionnelle telle qu'on l'a connue le 13 novembre, si vous n'acceptez pas le fait qu'on l'adresse à la Mairie, ce que l'on peut comprendre, nous pouvons modifier le texte et inscrire que « la Mairie sollicite de la part la Préfecture de police la mise en œuvre de mesures de prévention ».

Nous avons quand même vécu récemment un traumatisme épouvantable, 130 personnes sont mortes. Je pense qu'il est temps de ne pas se cacher derrière son petit doigt en disant « ce n'est pas moi, c'est la préfecture de police ». La situation est difficile. Certains établissements ont réagi de manière remarquable ; d'autres ont moins bien réagi, mais c'est tout à fait humain, nous ne sommes pas préparés à une situation aussi épouvantable.

Il est donc toujours plus simple de réagir de manière efficace et correcte lorsqu'on a réfléchi préalablement à la situation. Ces situations ont été prévues pour les incendies ; il ne reviendrait à l'idée de personne de remettre en cause le plan de l'étage sur la porte lorsqu'on rentre dans un hôtel. Cela paraît naturel et cela ne traumatise personne, encore aurait-il fallu prendre le temps de réfléchir et de l'indiquer. La situation est ici identique avec des situations dramatiques d'urgence qui sont traumatisantes pour tout le monde, y compris pour les personnes qui accueillent du public. Les personnes qui accueillent du public se posent beaucoup de questions. Certains aimeraient même que des exercices d'évacuation puissent être organisés dans leur établissement.

Il ne s'agit pas d'un sujet à l'emporte-pièce que nous avons inventé pour se faire plaisir. Nous sommes dans une situation où 130 personnes ont perdu la vie dans le quartier et c'est le moment de réfléchir à la mise en place. Donner aux entreprises un guide qui les aide à réfléchir sur l'organisation de leur établissement et les accès aux issues de secours n'est pas une chose extraordinaire. L'idée est simple et ne coûtera pas une fortune. Ce n'est peut-être pas la Mairie de Paris qui va le faire, mais la Préfecture, et si c'est l'élément qui vous gêne dans la formulation de ce vœu, je vous propose que l'on modifie cette formulation. »

**M. le Maire** : « Avant de donner la parole aux élus qui le demandent, il me semble important de donner quelques éléments qui complètent les explications de M. MARTINET. »

Nous partageons le bon sentiment du premier vœu sur la meilleure manière de se préparer et réagir face à un accident majeur. Ce la relève effectivement du Préfet et non du Maire, mais ce n'est pas l'élément le plus important. S'il n'y avait que ce détail, il suffirait de changer le terme dans le texte. Si nous adoptons cette version du vœu, cela sous-entend que nous sommes insatisfaits de la manière dont le Préfet gère ces questions d'évacuation, de gestion du public dans les établissements recevant du public. Ces dispositifs existent et les plans qu'on trouve dans les hôtels

existent également. Vous trouverez à l'entrée de n'importe quelle salle recevant du public, les plans indiquant les sorties de secours, l'emplacement des extincteurs et autres dispositifs. Ce dispositif existe et il est en place.

Comme vous faites le lien avec les attentats, on conviendra tous que le drame que nous venons de connaître n'était en rien relié avec des consignes d'évacuation ou de mesures à prendre en cas d'accident majeur. Les 130 morts seraient au même nombre à l'unité près. Evitons donc de lier les deux sujets dans ce débat car il s'agit d'un terrain trop glissant. Il me semble qu'il est un peu trop tôt pour réagir à chaud sur ce sujet. Il faut que cela soit clair : ces dispositifs existent, ils sont mis en œuvre et ils sont déconnectés des attentats que nous venons de connaître.

J'ajoute que ces dispositifs existent aussi pour les établissements qui relèvent de la compétence de la Mairie. Ils sont mis en place sous la responsabilité de la Mairie. Tous les élus participant dans les conseils d'école gardent en mémoire qu'une fois par an le conseil d'école a la présentation du Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS) qui guide en cas d'attaque, d'accident majeur ou même en cas d'attentat. Ce plan a d'ailleurs été appliqué à la lettre dans les écoles et crèches de notre arrondissement.

Soit on considère que ces dispositions sont mal appliquées ou mal traitées, auquel cas nous faisons un vœu en direction du Préfet en argumentant le fait qu'il ne fait pas son travail (et je ne vous suivrais pas sur cette réflexion car il fait son travail correctement), soit il n'y a pas de sujet, auquel cas nous ne faisons pas de vœu. C'est le sens de notre position sur ce premier vœu. J'aurais pu prendre d'autres exemples de mise en œuvre de différentes procédures qui relèvent de la compétence de la Mairie. Les établissements recevant du public ont des documents supplémentaires qui sont nécessairement joints au permis de construire. Une commission de sécurité avec l'ensemble des services, la Mairie, le Préfet et les pompiers font ce travail et ils le font bien.

Concernant le deuxième vœu et la vidéoprotection, le sens du contre-vœu que M. Stéphane MARTINET vous a présenté est de reprendre les éléments dans l'ordre. Le vœu demande que la Mairie du 11<sup>ème</sup> déploie un plan de vidéoprotection en concertation avec la Préfecture sur la base de zones identifiées par les habitants du quartier. C'est le monde à l'envers, car ça marche dans l'autre sens : les habitants sont associés dans le cadre précis des Contrats de sécurité, dont nous avons voté la version parisienne quelques séances auparavant, et sur lesquelles nous travaillons pour avoir une déclinaison sur le 11<sup>ème</sup> arrondissement. Cette concertation associe les habitants et permet d'élaborer ce contrat qui est ensuite signé avec la Préfecture, qui a le pouvoir de police à Paris. Ce n'est pas la Mairie qui déploie un plan de vidéoprotection en concertation avec la police à base des propositions des habitants ; ce sont les habitants qui sont associés, pour avoir un diagnostic partagé, mais l'expert de la sécurité à Paris est le Préfet. A partir de la concertation, la Mairie fait remonter le diagnostic et ses propositions, qui sont in fine adoptées par le Préfet. C'est pour remettre les choses dans l'ordre que le contre-vœu a été proposé. Il me semblait important de rappeler ces éléments pour que la discussion soit bien claire. M. Pierre JAPHET avait demandé la parole. »

**M. JAPHET** : « Merci M. le Maire. Nous sommes tous d'accord sur une chose : assurer la sécurité et la protection des Parisiennes et des Parisiens est évidemment une nécessité absolue, et doit donc être une priorité de l'action municipale. Des outils technologiques et numériques existent, se développent et s'améliorent. Ce sont des outils qui peuvent être utiles et qui à ce titre doivent être pris en compte dans une politique municipale de sécurité. Mais pour autant, nous ne devons pas laisser croire que ces moyens technologiques (dont la question du contrôle démocratique doit d'ailleurs être posée) pourraient se substituer à la présence et à l'action sur le terrain, et non

derrière des écrans, d'humains et de professionnels de la sécurité. Ainsi, la vidéosurveillance n'est hélas d'aucune utilité pour empêcher des attentats alors même qu'elle est extrêmement coûteuse. Vous noterez que je parle de vidéosurveillance et non de vidéoprotection car hélas la vidéo ne protège rien ni personne. Parler de vidéoprotection est juste de la novlangue.

Nous pensons qu'il est plus utile d'investir cet argent dans une politique nationale de proximité, dans le renforcement des personnels dans les transports en commun, et en particulier dans les stations de métro où les personnels sont remplacés par des automates de vente, et dans les associations de prévention dont les éducateurs spécialisés font un travail essentiel en amont. Nous avons le devoir de concentrer nos moyens là où ils sont le plus efficaces, plutôt que de proposer une réponse technologique qui ne fait que créer une illusion de sécurité. Nous pensons que face à la terreur, la priorité est de ré-humaniser notre société et notre ville, et non de la robotiser.

Nous voterons contre les vœux de l'opposition. Nous aurions aimé avoir le temps de travailler sur le contre-vœu proposé par la majorité, pour y introduire ce facteur humain qui nous paraît essentiel. C'est la raison pour laquelle nous nous abstenons de voter ce contre-vœu. »

**M. le Maire** : « Merci. Je donne la parole à Mme Marine MALBERG. »

**Mme MALBERG** : « Le groupe communiste se demande pourquoi il y a toujours cette stigmatisation sur le quartier Belleville / Saint-Maur, sachant que les attentats ont eu lieu dans mon quartier à Oberkampf pour la deuxième fois. Cette stigmatisation constante d'un certain type de population, au niveau de leur classe sociale et de leur couleur de peau, est quand même insupportable pour la deuxième fois ce soir.

Le groupe communiste ne pense pas forcément que le tout sécuritaire réglerait les problèmes de fond qui font que nous subissons des attentats aujourd'hui. Je tiens à vous rappeler qu'il y a beaucoup de villes comme Beyrouth qui subissent continuellement des attentats. Elles sont très bien préparées et formées mais cela n'empêche pas que des gens soient tués. S'il y a bien un problème, c'est un problème de politique de fond qu'il faut régler, sur les questions de comment vous participez à cette stigmatisation et à ce mécontentement qui font que ces personnes finissent quelque fois par « péter un câble » de part cette stigmatisation et, si je puis me permettre, un peu de racisme. Merci. »

**M. le Maire** : « Je donne la parole à Mme Nicole SPINNEWEBER. »

**Mme SPINNEWEBER** : « Le vœu que j'ai présenté sur la sécurité civile au niveau des entreprises qui accueillent du public n'est pas un reproche que l'on fait à la Préfecture de police. Elle fait correctement son travail. C'est seulement à la lumière de la malheureuse expérience que nous avons eu récemment que l'on peut se dire qu'il y a des choses à améliorer. Ce n'est pas parce que l'on propose d'améliorer des situations que l'on condamne et stigmatise ce qui est déjà fait.

Quand nous parlons de mettre en place de la vidéoprotection dans le quartier Belleville / Saint-Maur, nous ne choisissons pas le quartier au hasard. Nous portons tout simplement un vœu des habitants. Je regrette finalement que l'on ait présenté dans la même séance ces deux vœux qui n'ont rien à voir l'un avec l'autre, au niveau de leur origine en tout cas. L'origine du vœu sur la vidéoprotection dans le quartier Belleville / Saint-Maur est un vœu présenté par le Conseil de quartier et qui aurait été présenté lors du dernier Conseil d'arrondissement. Nous n'avions pas eu le temps à cette époque d'appuyer le vœu de ce secteur.

Ne nous reprochez pas de stigmatiser Belleville / Saint-Maur, ce n'est absolument pas notre point de vue. Nous sommes simplement en train de porter une demande de la démocratie participative. Alors si la démocratie participative ne doit rien dire, il faut nous le signaler : on peut aussi se taire et ne plus porter leurs vœux. C'était uniquement le cadre de cette demande.

On nous parle de la préparation des établissements et le Bataclan est une grande salle qui accueille du public. Dans les considérants du vœu que vous proposez, vous parlez de l'activité des grandes entreprises ; bien sûr les grandes entreprises sont préparées ! Elles ont des comités d'hygiène et de sécurité, des services de sécurité, les plus grandes ont même leur service médical. Cela fait partie du management du risque opérationnel et elles se préparent à toutes les éventualités. Vous savez très bien que nous avons travaillé pendant plusieurs années sur le risque de crue centennale dans toutes les grandes entreprises. Ce ne sont pas ces entreprises qui ont des difficultés et qui sont prises au dépourvu, ce sont les petites entreprises comme le bar du coin où il y a le dirigeant et deux serveuses. Ne me parlez pas des plans de formation très pointus que l'on peut donner à ces établissements, vous savez qu'il s'agit plus souvent d'improvisation. Nous ne demandons pas de mettre en place des choses extraordinairement compliquées et des plans de formation qui coûtent une fortune. Il suffit de donner un guide et d'aider ces toutes petites entreprises à mieux anticiper leurs difficultés.

Il ne faut pas caricaturer toutes nos demandes. On ne reproche rien ni à la Préfecture, ni aux établissements qui ont fait le maximum de leur possibilité. Nous demandons simplement que, sur la base d'une expérience dramatique, on essaye d'améliorer les choses ensemble. »

**M. le Maire** : « Je donne la parole à M. Stéphane MARTINET. »

**M. MARTINET** : « Nous ne vous reprochons rien, Mme SPINNEWEBER, sauf peut-être... On va considérer que c'est une contribution à votre meilleure connaissance du sujet.

Toute personne qui ouvre un établissement doit suivre une formation de trois jours. Si l'établissement fait 20 m<sup>2</sup>, cette personne doit suivre une formation dispensée par la Préfecture de police pour pouvoir ouvrir son établissement. Dans cette formation, il y a une formation aux mesures de sécurité liées à la gestion de son établissement. Donc ce que vous appelez de vos vœux, qui serait un document ou une formation, est déjà dispensé. Si des chefs d'entreprises minuscules, des bars ou des restaurants, estiment qu'ils n'ont pas reçu suffisamment d'information, je trouve cela dommage et je le déplore. Je pense qu'ils savent très bien auprès de qui ils doivent se retourner pour obtenir les compléments d'information ou l'information de base. Soit ils dormaient pendant leur formation, soit ils regardaient ailleurs, soit ils n'ont pas emporté les documents et ne les ont pas lus. Je suis confronté à ce à quoi vous avez été confrontés de façon assez régulière : des chefs d'établissements qui me font des demandes alors que je sais pertinemment que, pour pouvoir ouvrir l'établissement, l'information leur a été apportée. Dès lors que je leur fais valoir et que je leur dis de regarder dans leur dossier, ou que je leur livre les documents qui leur avaient été donnés à la première occasion, vous avez immédiatement en face de vous des gens qui deviennent beaucoup plus modestes.

Néanmoins je pense que votre souci de réfléchir à comment mieux s'organiser et mieux appréhender des événements tels que ceux que l'on a connus, pour être plus efficaces et sauver des vies, soigner des blessés, est intéressant. C'est une des raisons pour lesquelles nous faisons ce contre-vœu dans lequel il y a des moments de réflexion, de décision et ensuite d'application qui viendront tirer tous les enseignements possibles des différents événements que nous avons vécus.

Vous avez raison de dissocier les deux vœux, mais quant à la vidéosurveillance, je vais vous apporter un éclairage, bien dramatique mais c'est la réalité : autour du Bataclan, il y a quatre caméras. Je n'ai rien d'autre à dire. »

**M. le Maire** : « Nous allons passer au vote des vœux. »

***V11201541 Vœu relatif à la sécurité civile des établissements recevant du public en cas d'attentat***

**M. le Maire** : « Qui vote pour ? Le groupe Union de la Droite et du Centre. Qui vote contre ? Le reste de l'assemblée. Le vœu est rejeté. »

**Le vœu est rejeté à la majorité.**

***V11201542 Vœu relatif au renforcement du dispositif de vidéo protection dans le quartier Belleville-Saint Maur***

**M. le Maire** : « Qui vote pour ? Le groupe Union de la Droite et du Centre. Qui vote contre ? Le reste de l'assemblée. Le vœu est rejeté. »

**Le vœu est rejeté à la majorité.**

***V11201546 Vœu relatif à la gestion de risques majeurs dans le cadre des contrats de sécurité***

Le Conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement,

Considérant que, sous l'impulsion de Bertrand Delanoë, la Ville de Paris s'est dotée d'un plan ambitieux de vidéo-protection pour Paris (PVPP) ;

Considérant que, sous l'impulsion d'Anne Hidalgo, un avenant à ce PVPP, voté lors du conseil de Paris du mois de septembre 2015, permettra l'installation, dès 2016, de 165 caméras supplémentaires, portant à 1309 le nombre de caméras dédiées à la surveillance de l'espace public ;

Considérant qu'avec les interconnexions, à court terme, la Préfecture de Police pourra disposer d'un accès à plus de 15.000 caméras (interconnexions existantes avec d'autres opérateurs tels que la SNCF, la RATP, le Louvre, le Palais des Congrès, Parc des Expositions le Parc des Princes, le Stade de France... qui mettent à disposition de la Préfecture de Police les images de leurs caméras) ;

Considérant qu'une cinquantaine de caméras sont recensées dans le 11<sup>e</sup> arrondissement et que leur implantation a fait l'objet d'une consultation préalable entre la Préfecture de Police et la Mairie du 11<sup>e</sup> arrondissement ;

Considérant qu'à cette occasion, la Préfecture a croisé la cartographie des demandes d'installation de caméras de vidéo-surveillance émanant notamment des conseils de



quartier et qu'il en résulte qu'un certain nombre de sites sont déjà couverts par les caméras de vidéo-protection ;

Considérant par ailleurs que le contrat parisien de prévention et de sécurité, signé le 5 mai dernier, prévoit une déclinaison en contrats locaux d'arrondissements ;

Considérant que, dans le cadre de l'élaboration de ce nouveau contrat local, la Mairie du 11<sup>e</sup> arrondissement associera les instances de démocratie locale, comme cela a été évoqué lors de la réunion plénière du 29 septembre dernier du conseil de quartier Belleville Saint-Maur ;

Considérant que la vidéo-protection est un des outils en matière de prévention et de sécurité développé par la Ville de Paris avec les autres acteurs du territoire parisien ;

Considérant qu'au-delà de la vidéo-surveillance, il convient aujourd'hui d'élargir et de repenser les dispositifs relatifs à la sécurité et qu'à cette fin, la Maire de Paris a d'ores et déjà annoncé un « hackathon » pour développer de nouvelles solutions de gestion de l'urgence et d'information du public en cas de crise, ou encore la création d'une plateforme d'incubation « Défense & Sécurité » dans un incubateur de la Ville de Paris, en associant les grandes entreprises du secteur ;

Considérant, au-delà du travail habituel mené par la Préfecture de Police pour assurer la sécurité dans les équipements recevant du public, notamment dans le cadre du PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté) , qu'une réflexion va être ouverte pour constituer une base de données de scans 3D des principaux lieux de spectacles et de manifestations sportives, qui sera mise à disposition des forces de sécurité pour faciliter et accélérer leur intervention ;

Considérant enfin que tous ces outils doivent tendre à faciliter et à améliorer l'action des forces de l'ordre, qui restent le centre de toute action visant à assurer la sécurité et la protection des Parisiennes et des Parisiens ;

Sur proposition de Monsieur François VAUGLIN Maire du 11<sup>e</sup> arrondissement et des élus des groupes Socialiste, Communistes-Front de Gauche, et Radical de Gauche, Centre et Indépendants ;

Emet le vœu :

- que le 11<sup>e</sup> arrondissement prenne toute sa part aux réflexions innovantes qui seront menées (hackaton, plateforme d'incubation « Défense et sécurité », scan 3D de ses nombreuses salles de spectacle...) pour développer de nouvelles solutions de gestion d'urgence et d'information du public en cas de crise ;
- qu'une réflexion soit menée afin d'élargir le Contrat Parisien de Prévention et de Sécurité et d'y intégrer une fiche relative à la gestion de risques majeurs ;
- que cette démarche soit également entreprise lors de la mise en œuvre du Contrat local de Prévention et de Sécurité.

**M. le Maire :** « Qui s'abstient ? Les élus du groupe Europe Ecologie – Les Verts. Qui vote contre ? Personne. Qui vote pour ? Le reste de l'assemblée. Le vœu est adopté. »

**Le vœu est adopté à la majorité.**

**V11201543 Vœu relatif au règlement des nuisances nocturnes dans le quartier Oberkampf**

**M. le Maire** : « La parole est à M. Jacques LEFORT. »

**M. LEFORT** : « Là aussi nous portons un vœu que le Conseil de quartier Belleville / Saint Maur a mis en valeur lors de sa dernière plénière. Nous ne le portons pas dans les termes exacts proposés par le Conseil de quartier. Nous en avons retravaillé la texture pour permettre d'exprimer nos propres idées sur le fond du sujet bien connu des nuisances nocturnes dans ce quartier, dues à la prolifération des lieux de restauration et des lieux culturels qui ouvrent très tard jusqu'à 2h, parfois 5h du matin, et qui méritent d'être mieux régulés.

La Mairie de Paris et la Mairie du 11<sup>ème</sup> arrondissement ont déjà tenté de prendre plusieurs mesures pour amoindrir ce phénomène. Vous pouvez vous informer de ces mesures sur internet. Force est de constater que ces mesures n'ont pas permis jusqu'à ce jour d'enrayer ce phénomène et de satisfaire à la fois la nécessité de maintenir une qualité culturelle au sein de notre arrondissement et notamment dans ce quartier, et la nécessité de maintenir le sommeil de nos habitants à une qualité qu'ils méritent.

Pour pouvoir aller au-delà de ces mesures, nous avons formulé quelques idées. Je vais vous en lister les points essentiels.

*Fermeté des pouvoirs publics :*

Il faut rappeler la loi aux patrons de bars. Des patrons souffrent du fait que certains de leurs collègues n'appliquent pas cette loi. Ils sont stigmatisés pour l'attitude inconvenante de ces collègues, alors qu'ils font le meilleur effort possible. Il faut donc que le rappel de la loi soit fait, et si la loi n'est pas appliquée, que les sanctions le soient et qu'elles soient renforcées.

Les trottoirs pourraient être nettoyés à la fermeture des établissements. Pour l'instant ce n'est pas le cas. Nous pourrions être plus performants sur la manière dont les contrôles ont lieu à 2 ou 5h du matin, surtout à 2h du matin pour éviter l'image déplorable de saleté qu'offre le quartier le samedi matin par exemple.

Quand on parle de renforcer la vidéoprotection, ma voisine communiste me traite de raciste. Je ne vois pas le lien... Mais je soumets à nouveau l'idée de renforcer localement la vidéoprotection. Bien entendu, la vidéoprotection ne peut pas tout résoudre. Mais nous savons qu'un policier qui a cinq écrans devant lui évite cinq policiers sur le terrain, ce qui permet de renforcer leur présence là où les délits se passent vraiment. C'est beaucoup plus efficace.

Une dernière idée pour pouvoir renforcer l'arsenal que nous pouvons mettre en œuvre : rappeler aux propriétaires, que par le règlement de leur propriété, ils peuvent s'opposer à la mise en œuvre de « fonds de commerce avec nuisance » qui cherchent à s'implanter au pied de leurs immeubles.

*Accompagner la fermeture des bars :*

Comme les bars ferment à 2h du matin, on s'aperçoit que la population fréquentant ces lieux se retrouve dans la rue, à un moment où il n'y a plus de RER ou de métro, où les taxis sont saturés, les Vélib' pris d'assaut, alors que ces personnes sont en pleine montée d'alcool. Elles se retrouvent toutes en même temps propulsées sur l'espace public. Elles sont confrontées à de grosses difficultés pour rentrer chez elles ou pour aller dans le bar où elles voulaient passer le

reste de la nuit. Cette présence nombreuse, au même moment, sur le territoire est source d'insécurité et de nuisances sonores. Nous proposons donc que les bars entre 2h et 3h du matin puissent continuer à rester ouverts sans accueillir de nouveaux clients, sans pouvoir servir de consommations, pour que les clients puissent progressivement quitter le bar et ainsi que cette population puisse être mieux régulée. D'autant plus que cela permettrait de mettre en œuvre le personnel utilisé pour réguler l'espace public pour acheminer ces personnes vers les bars sans provoquer de nuisances sonores. Là aussi, M. TIBERTI, ce serait une utilisation à périmètre de personnel constant, une utilisation intelligente des personnels ou des moyens de la Ville. Vous demandez si à 2h du matin les services de la Ville de Paris sont présents. A 2h du matin, les Pierrots de la Nuit fonctionnent. Il y a également les agents de la Ville de Paris et suffisamment d'associations subventionnées actuellement pour pouvoir réguler l'espace public tout au long de la nuit dans ces endroits, et pour pouvoir les orienter vers ce genre de mesure intelligente.

#### *Mesures de bon sens*

Nous avons proposé une première mesure qui consisterait à ce que la Ville de Paris informe les bars des logements qui seraient mis à la location aux deux premiers étages de ces bars. Il n'y a bien sûr aucune obligation pour les bars de louer ces logements. Il s'agit juste d'une indication. Etant donné que la Ville est un point de convergence de l'information des locataires et des propriétaires de ces bars, elle pourrait de façon prioritaire indiquer ces locations à ces bars de façon à ce qu'ils puissent les louer à leurs personnels. Cela permettrait à ces derniers d'avoir moins de trajet à faire pour rentrer chez eux à des moments où il n'y a plus de transports en commun. En plus nous faisons un geste envers le climat, ils n'auraient pas à utiliser leur voiture. Cela permettrait également d'avoir moins de plaintes puisque les premiers étages sont les plus vulnérables au regard des nuisances sonores.

Concernant la restauration à emporter, on voit bien qu'il y a des détritiques qui portent le nom de marques célèbres qui jonchent l'espace public. Or les bars ont des obligations que n'ont pas ces commerces. Il faudrait donc que ces commerces soient eux-mêmes assujettis à être responsables de ce que leurs clients déverseraient aux abords des lieux de restauration.

Je crois que la SEMAEST s'occupera du sujet de la préemption des commerces d'alcool... »

**M. le Maire** : « Cher collègue, je vous rappelle qu'en conférence des présidents de groupe, nous avons convenu d'un accord pour limiter à trois minutes les présentations des vœux. »

**M. LEFORT** : « Je conclus très rapidement. Nous demandons également que la Ville de Paris puisse demander à ce qu'une action législative soit menée de façon à ne pas autoriser l'ouverture des bars à trop forte densité, qu'un sas soit installé dans les restaurants pour lutter contre les bruits résiduels et, pour que les bars exemplaires soient incités à le rester, que certaines tolérances soient accordées (dépassement sur le trottoir, autorisation d'ouvrir jusqu'à 5h) s'ils ont fait preuve d'un bon comportement. Je vous remercie. »

**M. le Maire** : « Merci. Je donne la parole à M. Stéphane MARTINET. »

**M. MARTINET** : « Monsieur le conseiller Jacques LEFORT, chers collègues, nous vous remercions de votre vœu car il nous est ainsi donné l'occasion en Conseil d'arrondissement de réitérer la présentation d'information portée d'ores et déjà à la connaissance des riverains du quartier Oberkampf / Jean-Pierre Timbaud réunis en une association de riverains, des membres du Conseil de quartier Belleville-Saint Maur et de la population présente lors de la dernière réunion plénière de ce conseil.

Au-delà de certaines propositions que vous faites et qui sont déjà en place, d'autres ne peuvent l'être ou n'ont pas vocation à l'être. Je me propose donc de vous répondre dans le détail tant à vos considérants qu'aux propositions de façon à être précis.

Tout d'abord je vous rappellerai un point fondamental que, pour le coup, vous connaissez : le quartier fait l'objet d'un arrêté préfectoral publié le 16 décembre 2008 sur demande du maire de l'époque, le député Patrick BLOCHE, interdisant sur un périmètre large la consommation dans l'espace public et la vente par les magasins d'alimentation d'alcool. Un levier fondamental de l'action coordonnée de la Préfecture de police et de la Ville. Cet arrêté est attaqué au tribunal administratif par l'association des établissements.

Oui, les conditions de vie de nos concitoyens riverains ne semblent pas s'améliorer. Une raison simple l'explique : le nombre de bars et donc le nombre de personnes fréquentant le quartier augmentent chaque année avec les conséquences que vous décrivez. Nous le l'avons jamais nié, ce qui nous a amené à prendre des mesures, souvent innovantes sur la place de Paris ; vous le dites vous-même. Il faut garder constamment en tête ce premier élément, cette permanente évolution de l'activité, de sa nature, de son ampleur, car il explique la raison pour laquelle nous avons cherché continuellement à faire évoluer le dispositif préventif et répressif mis en place dès 2010.

L'activité a un impact direct sur la vie des riverains, notamment par le bruit pour les riverains directs, et les conséquences nauséabondes sur l'espace public pour leur ensemble. La configuration des établissements et la nature de leurs activités génèrent des nuisances différentes selon les établissements : les grandes façades qui s'ouvrent sur la rue déversent le bruit interne dans l'espace public ; les établissements qui peuvent organiser des concerts, qui sont très peu nombreux, génèrent plus de bruit que ceux qui ne recourent qu'à de la musique amplifiée contrôlée par des limiteurs de son, pour ne citer que deux exemples.

Le nombre d'établissements en constante augmentation, démonstration s'il en est de la liberté d'initiative et d'entreprise dont jouit notre pays et auquel vous êtes, tout comme nous, si attaché, ce nombre d'établissement s'est étendu à des rues jusque là épargnées.

Nous aussi, nous partageons le souci de la santé des habitants de nos quartiers et même des personnes qui viennent s'y distraire et nous avons été le premier arrondissement à relayer cette alerte : perte du sommeil, fatigue, surmenage, atteinte à l'intégrité physique des clients des établissements.

Nous aussi, nous sommes conscients qu'en ces temps économiques difficiles, une attention particulière doit être portée aux entreprises que sont les restaurants, bars, discothèques, sandwicheries qui créent de l'emploi, génèrent du chiffre d'affaire et ainsi contribuent aux budgets social et national.

Nous aussi nous distinguons, et ô combien, les gérants et les employés qui gèrent correctement leurs établissements de ceux qui sont négligents.

Nous aussi, nous souhaiterions que le métro puisse assurer le transport des personnes après 2h du matin pour qu'ils n'errent pas dans le quartier à la recherche d'un moyen de transport. C'est une proposition concernant l'ensemble de l'Ile-de-France dont s'est saisie la Région qui préside le STIF, à la demande de la Maire de Paris. De la même façon nous avons sensibilisé les compagnies de taxi aux besoins de ces quartiers en véhicules. Et enfin la société qui gère les Vélib veille à "alimenter" en vélo les stations du quartier qui ont d'ailleurs été multipliées au fur et à mesure des années pour répondre aux besoins évidents.

Voici donc pour les considérants. Quant à vos propositions :

Au chapitre de la fermeté,

*Pour le point a :*

Le rappel ne relève pas de notre responsabilité mais je peux vous informer qu'il est fait au moment où les chefs d'établissements achètent leur première licence à la faveur de la formation de trois jours qui leur est dispensée. Nous avons suggéré à la Préfecture de police de réitérer ces recommandations dès lors qu'une nouvelle licence est achetée par un même chef d'établissement. Par ailleurs les équipes du commissariat du 11<sup>ème</sup> arrondissement rappellent très régulièrement ces obligations.

*Pour le point b :*

Les outils réglementaires à la disposition des copropriétaires sont bien connus des administrateurs de bien. La Ville de Paris a attiré leur attention sur ces outils. Néanmoins, nous ne pouvons imaginer que ce mode opératoire rende à terme impossible toute ouverture d'établissement. La ligne de crête est donc tenue.

*Pour le point c :*

La loi est appliquée par la Préfecture de police qui ne manque pas de verbaliser ou de contraindre les établissements non respectueux : ainsi, chaque mois je suis informé oralement des avertissements émis par le commissariat, et le Maire par écrit des fermetures administratives émises par le Préfet. A cet égard, sachez que le nouveau Préfet a allongé les primo-fermetures administratives pour les porter de 9 jours à 15 jours depuis sa prise de fonction. Le nombre de ces fermetures est proportionnel aux nuisances provoquées individuellement par les établissements. Par ailleurs les procédures doivent être respectées de façon stricte pour conserver aux sanctions toute leur puissance.

*Pour le point d :*

Nettoyer devant sa porte est une obligation. Les contrevenants sont verbalisés. Si on y ajoute les terrasses non autorisés ou non conformes, depuis mars 2015 jusqu'à fin septembre 2015, ce ne sont pas moins de 120 avertissements qui ont été émis et 81 procès-verbaux dressés, tous par la Direction de la Protection et de la Prévention (DPP) de la Ville de Paris.

Pour le point e qui concerne ma vidéosurveillance, je vous renvoie au débat précédent.

Concernant le chapitre 2,

*Pour le point a :*

La fermeture progressive des bars au-delà de 2h du matin est rejetée par les riverains qui en font depuis toujours un point dur. L'expérience menée dans plusieurs capitales d'Europe de ce type de système a démontré qu'en fait le temps de gêne pour les riverains ne fait que se prolonger car les personnes alcoolisées ne dégrisent pas avant plusieurs heures. En une heure elles n'atteindraient pas un état de self-control qui les amène à prendre en considération leur environnement. Par ailleurs cela supposerait un respect volontaire des chefs d'établissement de ce nouveau règlement. Les vertueux respecteraient le nouveau dispositif, et les autres, déjà bien connus pour leur irrespect des règles, ne s'y conformeraient pas. Non, ceci est une fausse bonne idée.

*Pour le point b :*

De mars à octobre, à l'heure des fermetures, les seuls médiateurs des Pierrots de la Nuit agissent d'ores et déjà en ce sens. Ils consacrent une part non-négligeable de leur présence à ce quartier mais ils doivent couvrir plusieurs quartiers dont un quartier qui vous est probablement cher au cœur, le 8<sup>ème</sup> arrondissement dont je connais bien la Maire qui est très contente d'avoir les Pierrots chez elle. Augmenter cette présence augmenterait de façon proportionnelle le budget consacré à cette action alors que nous avons à faire face à ce jour à des dépenses extraordinaires liées aux conséquences des attentats. Rien n'interdit d'imaginer que la protection des personnes s'étende à la systématisation de cette action. Nous le gardons en tête pour de futurs développements.

Pour le point c, j'ai déjà répondu dans mon introduction.

Concernant le chapitre 3 :

*Pour le point a :*

La disposition relève de la sphère privée. La Mairie de Paris, encore plus la Mairie d'arrondissement, n'est pas informée des ventes entre particuliers. Elle n'a donc pas de levier. Votre préconisation trouve en fait sa concrétisation de facto. Elle reste aléatoire. Elle dépend aussi de la volonté des propriétaires des murs ou des gérants qui n'ont pas forcément les moyens de s'y résoudre.

*Pour le point b :*

Le commissariat impose aux ventes à emporter les mêmes horaires qu'aux bars. C'est là que nous trouvons en fait la très grande majorité des contrevenants qui sont très régulièrement verbalisés et fermés.

*Pour le point c :*

Le nouveau plan d'intervention de la SEMAEST a été étendu lors du dernier Conseil de Paris. Il inclut à notre demande expresse toute la zone concernée. A terme, elle pourra donc se porter acquéreur dans les conditions que vous connaissez.

*Pour le point d :*

Notre collègue député Patrick BLOCHE, au-delà d'une question au gouvernement posée par la députée DUFLOT, veille afin de pouvoir déposer un amendement en ce sens tout en veillant à ne pas générer un cavalier. De la même façon, le Ministre de l'intérieur a été sensibilisé au sujet par la Maire de Paris. Une première proposition de stabilisation du nombre de licence IV par arrondissement a été avancée qui doit être affinée pour éviter au sein même d'un arrondissement des transferts de licence entre rues et ainsi éviter les concentrations au sein même d'un arrondissement.

*Pour le point e :*

J'ai évidemment déjà fait les recommandations et nous nous attachons dès que nous avons l'information de l'ouverture future ou de la reprise d'un établissement à les sensibiliser. Dès lors que la surface le permet et les fonds d'investissement de ces entreprises le permettent, les chefs d'établissement se conforment à la création de sas. Une autre étape pourrait être de le rendre obligatoire. Cependant, la gestion des portes restent un point crucial. L'humain est le plus efficace. Là encore, nombre d'établissements sont aujourd'hui dotés de service de sécurité. La qualité de ce service est parfois la faille. Des rappels de notre part et de celle du commissariat sur ce point sont incessants.

*Pour le point f :*

A ce stade notre objectif est le respect de la loi et des règlements. Tant que l'ordre et la protection des personnes ne sera pas régulièrement assuré toute bonification est à exclure. Les autorisations de nuit restent à la discrétion de la Préfecture de police. Les terrasses, sources principales de nuisances qui mobilisent prioritairement les riverains, font aujourd'hui l'objet d'un statu quo de la part du Maire de notre arrondissement.

J'ai souhaité répondre point par point à vos remarques par respect.

Enfin, j'ajoute que le dispositif probablement le plus pertinent qui a été mis en place depuis mars 2015 concerne les patrouilles qui réunissent, sur notre proposition, des agents du commissariat du 11<sup>ème</sup> arrondissement et des agents de la DPP qui circulent les jeudis, vendredis et samedis soir jusque 2h30 du matin pour réguler l'espace public, une probable préfiguration des transferts de responsabilités voulues par la Maire de Paris et demandés au gouvernement. Une idée donc du 11<sup>ème</sup> arrondissement...

Par ailleurs, je vous renvoie au dispositif annoncé par le Premier Adjoint de la Maire de Paris concernant la nuit parisienne. Il comprend certaines dispositions expérimentées dans le 11<sup>ème</sup> arrondissement, précurseur en ces matières. Il est notamment prévu la mise en place d'instances locales de concertation pour traiter les cas d'établissements les plus problématiques, une idée personnelle de votre serviteur. La présentation a été faite par M. Bruno JULLIARD.

J'ai bien conscience d'avoir été particulièrement long. Mais le sujet le suppose. »

**M. le Maire :** « Merci M. Stéphane MARTINET pour cette réponse très complète à un vœu qui comportait de nombreux points. Merci d'avoir répondu point par point car cela permet d'expliquer la position qui nous conduira à ne pas voter ce vœu. Y-a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Oui, Mme Joëlle MOREL. »

**Mme MOREL :** « Merci M. le Maire. Votre vœu pose un réel problème : les nuisances sonores dans les rues Oberkampf, Saint-Maur et Jean-Pierre Timbaud. Le groupe Europe Ecologie partage quelques constats. Je vis moi-même rue Oberkampf depuis 30 ans et j'ai pu mesurer l'évolution de ce quartier par l'installation croissante de bars et sa gentrification.

Je ne partage pas plusieurs de vos propositions et en particulier vos propositions d'installer toujours plus de caméras de vidéosurveillance. En revanche, comme l'a dit Pierre JAPHET, pour installer plus de sécurité, le groupe écologiste demande plus de présence humaine pour réguler les comportements et les incivilités.

En tant que présidente de la SEMAEST, j'agis pour que ce quartier évolue le mieux possible. Ainsi, vous avez peut-être découvert les nouveaux périmètres du Contrat de revitalisation des commerces et de l'artisanat. Les nouveaux périmètres ont été définis récemment et votés au dernier Conseil de Paris. Dans le 11<sup>ème</sup> arrondissement, ce nouveau périmètre se focalise tout particulièrement sur le quartier Oberkampf et intègre un nouvel îlot situé entre la rue de la Pierre Levée, rue Jean-Pierre Timbaud, rue de la Fontaine au Roi et l'avenue Parmentier. Par ce périmètre élargi, il y a là la volonté de la Ville de Paris d'agir sur cet îlot problématique, également très fréquenté le soir. Si l'organisme que je préside remporte l'appel d'offre qui va être lancé, je vous assure que je serai très vigilante pour réduire les nuisances sonores avec mon collègue Stéphane MARTINET, et que je lutterai contre la mono-activité des bars.

Le groupe écologiste ne votera donc pas votre vœu. »

**M. le Maire** : « Merci. Je donne la parole à M. Jacques LEFORT. »

**M. LEFORT** : « Merci pour ces explications précises M. MARTINET. Merci également pour les vôtres Mme MOREL. Sur l'idée de fermeture progressive des bars de 2h à 3h du matin, M. MARTINET, vous avez dit que c'était une fausse bonne idée car les gens restaient alcoolisés, et quand ils commencent à l'être, ce n'était pas parce qu'ils restent une heure de plus qu'ils le sont moins. Je vous l'accorde. Par contre, le fait qu'ils puissent partir progressivement et être accompagnés jusqu'aux bars de façon à ne pas être tous sur la voie publique au même moment me paraît être une bonne idée. On a bien noté qu'ils restaient alcoolisés mais le fait qu'ils soient accompagnés permettrait qu'ils rentrent chez eux sans faire de bruit. Ce point étant souligné, je pense que vous prendrez parmi nos idées celles qui vous semblent bonnes. Vous ne voterez pas ce vœu mais nous le voterons. Nous viendrons ensuite aux résultats et nous espérons de toute façon que ce problème se règlera assez rapidement dans ce quartier car les habitants en souffrent énormément, autant qu'un certain nombre de patrons de bar. »

**M. le Maire** : « Nous sommes toujours preneurs de toutes bonnes idées, et en l'occurrence, nous agissons aussi comme l'a bien rappelé M. MARTINET. Je ne sais pas s'il faut déresponsabiliser les gens au point de les raccompagner chez eux quand ils sont trop alcoolisés. A ce moment, se posent alors la question de santé publique et la question de responsabilité individuelle. C'est un vœu pieux mais j'aimerais bien arriver à faire en sorte que chacun comprenne que son comportement dans une ville dense pose des nuisances pour son voisin. Nous essayons d'atteindre cet objectif par le dispositif que M. MARTINET a rappelé. Nous allons passer au vote.

Le Conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement,

Constatant la dégradation continue des conditions de vie des riverains du quartier Oberkampf depuis dix ans maintenant, du fait du bruit engendré par les personnes fréquentant les bars du quartier cinq nuits sur sept, ainsi que par les détritiques et autres incivilités nauséuses que les clients laissent derrière eux sur les trottoirs, dans les recoins des rues, sur les portes d'accès aux immeubles,

Considérant que la Mairie a expérimenté un certain nombre de dispositifs qui n'ont pas su entraver ce phénomène qui devient aujourd'hui intolérable,

Considérant qu'une grande majorité des plaintes reçues par la police la nuit porte sur le bruit, mais que ce motif ne représente que quelques pourcents des déplacements du fait de la difficulté à réunir les éléments constitutifs de l'infraction, ce qui peut conduire à sous-estimer la réelle nuisance engendrée par le bruit,

Considérant que ces nuisances engendrent des troubles du sommeil qui peuvent avoir des conséquences graves sur la santé des riverains, tout autant que l'hyper alcoolisation de certaines populations, les plus jeunes notamment,

Considérant que les bars sont aussi contraints par des procédures inadaptées, telle que la fermeture à 2h du matin précisément, conduisant des personnes en pleine montée d'alcool à se retrouver dans la rue toutes en même temps, sans métro, avec de rares taxi, dans un environnement propice à des bagarres, et où sont particulièrement vulnérables les jeunes femmes, et que ce phénomène produit par ailleurs un engorgement à l'entrée des clubs qui



les accueillent pour la suite de la soirée, provoquant à cet endroit ce même type de nuisances,

Considérant les propositions émises par le conseil de quartier Belleville Saint Maur dans un vœu voté lors de la séance plénière du 29 septembre dernier, réunion particulièrement agitée du fait des riverains de tous horizons et de toutes générations qui étaient venus manifester leur profond mécontentement à l'égard de l'inefficacité de l'action de la mairie,

Considérant qu'un certain nombre de bars ont pris conscience du problème et ont adopté une attitude pleinement responsable, mais sont les premiers à souffrir des bars qui se défont de la loi,

Sachant qu'il est de notre responsabilité d'élus de placer le juste curseur entre la tranquillité des riverains et la liberté de commerce, et que les élus de la droite et du centre sont tout autant attachés à la qualité de vie des habitants qu'à la vitalité et la créativité de nos quartiers,

Sur proposition de Monsieur Jacques LEFORT, rapporteur, et des élus du groupe d'Union de la Droite et du Centre,

#### EMET LE VŒU :

##### **1. que les pouvoirs publics fassent preuve de plus de fermeté :**

a. qu'un rappel de la loi soit fait aux patrons de bars, notamment ceux qui ne sont pas sur place durant la soirée car ils possèdent plusieurs établissements,

b. qu'un rappel des outils réglementaires soit fait aux copropriétaires, ainsi que des moyens de régulation offerts par leur règlement de copropriété, notamment ceux dont le rez-de-chaussée est occupé par un « fonds de commerce avec nuisance »,

c. **que dès lors la loi soit pleinement appliquée et les sanctions renforcées** en matière de bruit et de nuisances sur la voie publique,

d. **que les trottoirs devant les bars aient été nettoyés par ceux-ci à leur fermeture** et que des oublis récurrents soient sanctionnés, afin d'éviter l'image déplorable de saleté qu'offre le quartier le samedi matin par exemple,

e. **qu'un renforcement local de la vidéo protection** permette d'améliorer la sécurité, notamment dans les ruelles adjacentes dénuées de bars qui sont des lieux de cache idéaux pour des trafics en tous genres,

##### **2. de rendre progressive et accompagnée la période de fermeture des bars** afin d'éviter le phénomène de foule dans la rue à 2 heures du matin :

a. **que la fermeture progressive des bars entre 2h et 3h du matin soit autorisée**, les clients ne pouvant plus y entrer, les bars ne pouvant plus servir de boissons, mais les clients pouvant en sortir progressivement,

b. **que les clients soient accompagnés vers les sorties de métro** sur ce créneau horaire par les équipes que la Mairie mobilise actuellement pour réguler la nuit parisienne, n'hésitant pas à sanctionner ceux qui commettraient des vociférations de nature à gêner le sommeil des riverains,

c. **que les horaires des derniers métros coïncident avec la fermeture de ces bars**, ou que d'autres dispositifs soient envisagés pour augmenter l'offre de transports à cette heure, par exemple en veillant à ce que les équipes de nuit Vélib' aient achalandé les stations du quartier Oberkampf en vélo.

3. qu'enfin la Mairie prenne des **mesures de bon sens** :

a. **qu'une information prioritaire soit donnée aux propriétaires des bars lors de la vente ou de la mise en location des appartements situés aux premiers étages** des lieux de restauration du quartier afin qu'ils puissent y installer leur personnel : celui-ci ayant les mêmes horaires que le bar se plaindra moins, et il n'aura plus à prendre sa voiture pour rentrer chez lui à des heures où il n'y a plus de transport en commun,

b. **que la restauration à emporter ait les mêmes contraintes que les bars en matière de régulation des consommations de leurs clients sur la voie publique**, de sorte à pouvoir les sanctionner si les abords de leur commerce sont jonchés de sacs ou de gobelets portant leur marque,

c. **que soient préemptés en priorité les commerces d'alcools et les supérettes** par la SEMAEST ou à la structure qui lui succédera, pour y installer à la place des magasins ne vendant pas d'alcool,

d. **que soit donnée aux pouvoirs publics la capacité de ne pas autoriser l'ouverture des bars dans les zones à trop forte densité d'établissements de nuit**, grâce à une action législative initiée par nos députés pour améliorer la loi libéralisant la cession des « licences IV ». Cette autorisation n'est aujourd'hui nécessaire que pour ouvrir au-delà de 2h du matin, l'ouverture du bar le reste du temps n'étant soumise qu'à une simple déclaration,

e. **que soit menée une lutte contre le « bruit résiduel »** émis par un bar au moment de l'ouverture de sa porte d'entrée, en rendant obligatoire l'installation d'un sas dans les établissements pour lesquels cette installation se ferait à coût maîtrisé, et en soutenant financièrement l'installation de ces sas dans les autres restaurants les plus exposés,

f. **que des bonifications soient accordées pour les bars exemplaires** dans leur gestion du bruit : autorisation de nuit, droit à terrasse, ou tolérances dans le cas de dépassements ponctuels.

**M. le Maire** : « Qui vote pour ? Les élus du groupe Union de la Droite et du Centre. Qui vote contre ? Le reste de l'assemblée. Le vœu est rejeté. »

**Le vœu est rejeté à la majorité.**

**V11201544 Vœu relatif à un accueil maîtrisé des réfugiés politiques dans le 11e**

**V11201545 Vœu relatif à un accueil solidaire des réfugiés politiques dans le 11e arrondissement**

**M. le Maire :** « Nous aurons une discussion groupée sur les deux vœux. M. Michel BILIS présentera le second vœu qui est la réponse alternative au premier vœu présenté par M. Jacques LEFORT. »

**M. LEFORT :** « Le Conseil d'arrondissement a voté un vœu sur l'accueil des réfugiés il y a quelques semaines. Le Conseil de quartier Belleville / Saint-Maur a aussi voté un vœu relatif à l'accueil des réfugiés et ce même vœu a été évoqué dans d'autres Conseil de quartier, même s'il n'a pas été voté. Il est effectivement important que l'opposition puisse formuler ses propres propositions, d'autant plus que notre position à l'époque où le vœu commun sur les réfugiés a été voté par la majorité n'avait pas été bien comprise : nous avions évoqué que nous ne votions pas ce vœu non pas parce que nous n'aimions pas les réfugiés, mais parce que ce vœu était insuffisamment étayé. En l'occurrence, il tenait plus du vœu pieux que d'un déroulé précis de propositions qui permettait aux élus de la Droite et du Centre de mieux voir quelle était la portée financière et sociale que ces actions auraient dans notre arrondissement.

Nous tenons donc à faire quelques propositions cette fois concrètes qui se résument en deux idées principales :

- quantifier la capacité d'accueil de réfugiés dans notre arrondissement. Notre arrondissement est déjà très fragile. Des dispositifs sociaux existent pour permettre d'apaiser un certain nombre de ces fragilités. Ces dispositifs ne sont pas extensifs ; s'ils le sont, ils le sont à un certain coût. Donc avant d'accueillir tous ces réfugiés sur notre territoire, il s'agit de savoir jusqu'à quelle mesure nous pouvons le faire. Si nous ne pouvons pas le faire de façon aussi généreuse que nous le voulions, nous pourrions orienter ces personnes vers d'autres centres et lieux d'accueil, notamment vers ces communes de France où il y a un parc HLM inoccupé. Des communes appellent d'ailleurs à être revitalisées grâce à l'accueil de ces personnes. Notre idée de mesurer jusqu'où nous pouvons accueillir ces réfugiés, et à quel coût, nous permet de traiter ce sujet avec responsabilité.
- favoriser l'insertion et le retour à terme de ces réfugiés dans leur pays d'accueil. Ces réfugiés politiques (de Syrie, d'Erythrée) des réfugiés de guerre qui ne sont pas des réfugiés économiques, ont vocation à rester de façon provisoire sur notre territoire et à repartir une fois que la situation aura été stabilisée dans leur pays d'origine. Pour cela, nous proposons qu'un jumelage soit fait entre le 11<sup>ème</sup> arrondissement et un certain nombre de villes d'où viennent ces réfugiés. Ce jumelage passerait au préalable par le fait que la Préfecture oriente vers notre arrondissement des réfugiés qui viennent d'une même région. Cela nous permettrait de pouvoir établir des relations effectives entre notre arrondissement et ces villages qui ne sont pas forcément des villages occupés par DAESH, mais seulement sous la pression de la guerre. Nous pourrions créer ces jumelages, anticiper dès maintenant les conditions administratives et pratiques de ces jumelages : par exemple commencer à leur envoyer des vêtements que la Mairie recueille auprès des habitants. Ces vêtements ne sont pas utilisés pour l'instant. Nous pourrions aussi créer des partenariats culturels pour montrer également le lien entre l'arrondissement et leur terre d'origine, et ainsi permettre à ces réfugiés de maintenir un lien entre leur vie actuelle et leur vie d'origine de façon à ce que leur retour puisse avoir lieu le jour où la paix sera revenu, ou lorsque les conditions de leur retour seront suffisamment sécurisées.

Par la conjonction de ces deux propositions, nous espérons que nous saurons traiter le cas de ces réfugiés politiques dans notre arrondissement avec responsabilité et humanité. »

**M. le Maire** : « Merci. M. Michel BILIS va présenter le vœu alternatif que nous proposons sur ce sujet. »

**M. BILIS** : « Pour présenter à la fois le vœu alternatif et pour répondre à M. LEFORT, je vais rappeler très brièvement quelques données de base sur ce problème très douloureux de l'accueil des réfugiés.

Le Président de la République a annoncé officiellement que la France accueillerait 30 000 réfugiés sur deux années, 2015 et 2016. Si on rapporte ce chiffre à la population française, cela donne un pourcentage de 0,0005%. Autrement dit, je pense qu'il n'y a pas lieu de s'inquiéter d'éventuelles modifications de la structure démographique du pays.

L'accueil des réfugiés est maîtrisé dans la mesure où il s'agit d'une décision qui est du ressort des services de l'Etat, par l'intermédiaire de l'Office de l'immigration et de l'intégration. Toute demande d'asile est entérinée ou refusée par les services de l'Etat. Nous ne sommes pas simplement dans le domaine de la maîtrise mais, et on en est fier, dans le domaine de la solidarité et de l'accueil humain et généreux de personnes se trouvant dans des situations plus épouvantables les unes que les autres. L'Etat est l'organisateur de la répartition des réfugiés sur l'ensemble du territoire national, mais les collectivités territoriales, le monde associatif et les nombreux citoyens français qui souhaitent y participer s'associent aussi à cette mission humanitaire d'accueil des réfugiés.

En ce qui concerne la Ville de Paris, Mme Anne HIDALGO a présenté les 28 et 29 septembre dernier au Conseil de Paris un plan de mobilisation de la communauté de Paris pour l'accueil des réfugiés. Il s'agit d'un document très précis qui comprend 18 engagements pour accueillir et intégrer les réfugiés. Je ne vais pas vous donner le détail des 18 engagements, vous pourrez les trouver sur le site de la Ville de Paris, mais je me concentrerai sur deux d'entre eux.

L'engagement n° 7 qui consiste en une contribution active à la création de nouveaux centres d'accueil pour permettre l'hébergement des réfugiés. Je tiens à dire tout de suite que là aussi les éléments ont été donnés avec précision. La Ville de Paris a mis ou est en train de mettre à disposition de l'Etat des bâtiments inoccupés, de manière plus ou moins temporaire selon le devenir des personnes. Il s'agit d'un premier accueil que l'on peut qualifier d'hébergement d'urgence temporaire. D'ores et déjà, la Ville de Paris a mis à disposition de cette mission 425 places d'hébergement qui se situent dans les 13<sup>ème</sup>, 14<sup>ème</sup>, 18<sup>ème</sup>, 19<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup> arrondissements de Paris et à Bourg-la-Reine (Hauts-de-Seine). Ce qu'on peut constater est que si l'organisation des réfugiés s'effectue sur l'ensemble du territoire national, les demandes d'asile correspondent à environ 40% pour la région Ile-de-France.

Dans un deuxième temps, la mise à disposition de 427 places est prévue dans les 15<sup>ème</sup> et 16<sup>ème</sup> arrondissements. Ces places seront des hébergements d'urgence pour les réfugiés et pour les personnes sans abri qui se trouvent d'ores et déjà dans notre pays. Je reprends une affirmation très forte de la Maire de Paris dans le plan : il est exclu qu'il y ait une mise en concurrence des réfugiés avec les personnes nécessitant un hébergement d'urgence ou temporaire déjà présentes sur notre territoire. Il n'y a donc aucune hiérarchie, aucune catégorie prioritaire entre les personnes à la rue, les personnes en situation de grande précarité et les réfugiés. Il s'agit de réaliser les deux missions. Tous les réfugiés ne sont pas nécessairement accueillis dans des centres d'hébergement d'urgence. Certains d'entre eux sont en capacité de payer un loyer et de louer un appartement. La Ville de Paris peut intervenir à ce niveau avec le dispositif « Louez solidaire » qui consiste à se porter garant auprès du propriétaire qui louera son appartement à une personne réfugiée, en cas de non-paiement de loyer.

Le 11<sup>ème</sup> arrondissement, qui a été déclaré « arrondissement solidaire », participe à l'accueil des réfugiés. Ce ne sera pas sous la forme d'hébergements directs mais sous d'autres formes d'aides.

L'engagement n° 5, « Amélioration des conditions d'accueil des nouveaux arrivants sur le territoire parisien », concerne les possibilités d'accès pour les réfugiés aux services de santé, à la PMI, aux services sociaux et à l'éducation nationale si nécessaire.

Je rappelle que dès le 15 septembre dernier au Conseil d'arrondissement, le groupe Communiste-Front de Gauche a proposé un vœu sur l'accueil des réfugiés. Comme l'a souligné M. LEFORT, le Conseil de quartier Belleville / Saint-Maur, réuni le 29 septembre dernier, a également formé un vœu sur l'accueil des réfugiés. Sans reprendre l'intégralité de ce vœu, j'en citerai quelques phrases essentielles. Le Conseil de quartier Belleville / Saint-Maur s'est très clairement et noblement positionné pour un accueil des réfugiés : « Les habitants de Belleville/Saint-Maur ne peuvent donc rester insensibles à la crise humanitaire qui se joue actuellement aux portes de l'Europe où nombre de réfugiés fuient la guerre et la mort. C'est la raison pour laquelle les habitants de Belleville/Saint-Maur, à l'instar de nombreuses mairies ou associations, souhaitent envoyer un message de solidarité pour ces réfugiés. Les habitants du quartier soutiennent donc les initiatives individuelles ou collectives d'accueil des réfugiés relayés en France et en Europe. Ils déclarent que les migrants de demain seront bienvenus à Belleville, comme l'ont été les migrants d'hier ou d'aujourd'hui. Enfin, à l'instar de leur quartier, les habitants de Belleville/Saint-Maur souhaitent que la Mairie du 11<sup>ème</sup> arrondissement et la Mairie de Paris s'engagent pour l'accueil de réfugiés dans des conditions dignes et derrière le grand mouvement populaire de solidarité qui s'est dessiné en Europe. » Il s'agit d'une prise de position tout à fait louable d'engagement de solidarité de la part du Conseil de quartier.

Suite au premier vœu, au vœu du Conseil de quartier et à votre vœu, M. François VAUGLIN, Maire de l'arrondissement, et la majorité municipale proposent l'adoption d'un vœu relatif à un accueil solidaire des réfugiés politiques dans le 11<sup>ème</sup> arrondissement. Je n'en détaillerai pas non plus tous les considérants, j'en mentionnerai simplement quelques phrases qui me paraissent essentielles : « Considérant que la crise des réfugiés que connaît l'Europe depuis de nombreux mois et qui a pris une ampleur toute particulière au cours de l'été, incarne aussi un douloureux rappel de l'histoire d'habitants anciens ou actuels du 11<sup>e</sup> arrondissement, habitants qui travaillent, élèvent leur famille et contribuent aujourd'hui à la vie du 11<sup>e</sup> arrondissement ;

Considérant que le vœu adopté par le conseil de quartier Belleville Saint-Maur affirme par ailleurs que « Les habitants du quartier soutiennent donc les initiatives individuelles ou collectives d'accueil des réfugiés relayés en France et en Europe. Ils déclarent que les migrants de demain seront bienvenus à Belleville, comme l'ont été les migrants d'hier ou d'aujourd'hui. » ;

Considérant le vœu voté par le conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement le 15 septembre dernier ».

Le vœu proposé par le Conseil d'arrondissement est : « Le Conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement réaffirme son engagement pour l'accueil de réfugiés dans des conditions dignes et participe ainsi au grand élan populaire de solidarité qui s'est formé en Europe. »

**M. le Maire :** « Merci beaucoup pour cette présentation qui clarifie les données du débat. Nous sommes d'ailleurs dans une situation qui est opposée à celle du précédent débat sur la sécurité : vous nous reprochiez de prendre des distances avec les propositions adoptées par le Conseil de quartier. Ici nous nous rapprochons au contraire du texte adopté par le Conseil de quartier car il correspond beaucoup mieux à notre conception politique de ce que doit être l'accueil des réfugiés. Cela montre d'ailleurs que les élus du Conseil d'arrondissement ont une valeur ajoutée et lorsqu'ils reprennent des vœux de conseils de quartier, il est utile qu'ils y mettent leur grain de sel. Il n'y a donc évidemment pas de lien direct entre les vœux des conseils de quartier et le Conseil d'arrondissement. Je donne la parole à M. Adrien TIBERTI. »

**M. TIBERTI** : « Merci M. le Maire. Je voulais encore une fois faire quelques remarques sur les propos de M. LEFORT. Il nous a dit en substance qu'il était compliqué d'accueillir des réfugiés à Paris, il suffit de les envoyer loin, en province, là où il y a de la place dans les villes de France où il existe beaucoup de logements vacants, notamment des logements publics. J'aimerais que, pour appuyer sa démonstration, il nous fasse la liste des municipalités dirigées par son parti politique qui s'appêtent à recevoir des réfugiés, sachant que hélas j'ai plutôt vu ces dernières semaines dans le débat public une longue liste d'élus de Droite qui refusent d'accueillir les réfugiés. Pour qualifier notre arrondissement, vous avez osé parler de quartier très fragile. Je ne sais pas sur quelle base vous vous fondez mais si l'on prend les statistiques de l'INSEE, par exemple la richesse par habitant, il convient de constater que notre arrondissement est plutôt beaucoup plus riche que la moyenne nationale, et beaucoup plus riche que ces villes dont vous parliez. S'il y a beaucoup de logements vacants dans ces villes, notamment dans le parc public, c'est peut-être parce qu'il n'y a pas de travail et que ce sont des régions sinistrées. Mais c'est peut-être là que vous souhaitez envoyer les réfugiés prioritairement.

Vous voulez regrouper les gens d'une même région au même endroit. Pourquoi ? Pour créer des communautés ? Je pensais que nous étions tous d'accord pour refuser toutes formes de communautarisme. Ou alors, pour vous il s'agit de considérer qu'un réfugié n'a pas forcément vocation à rester et que l'on fera tout pour lui faire comprendre que ce sera mieux s'il ne reste pas. Je vois beaucoup d'hypocrisie dans la défense de votre vœu : vous nous dites en permanence qu'il faut accueillir les réfugiés, et la longue liste de vos explications nous conduit à douter de ce discours. Et je ne parle pas de la différence que vous faites, et qui m'est incompréhensible, entre le bon réfugié et le mauvais migrant.

Votre vœu ne peut pas convenir et le vœu qui parle d'un accueil solidaire des réfugiés me convient bien mieux. »

**M. le Maire** : « Merci beaucoup. Y-a-t-il d'autres demandes de parole ? Oui, M. Bastien RECHER. »

**M. RECHER** : « Je vais être rapide car nous avons déjà passé beaucoup de temps sur les vœux. En tant qu'adjoint référent du conseil de quartier Belleville/Saint-Maur et habitant du quartier, je dirais que c'est un quartier que vous ne connaissez pas beaucoup M. LEFORT. Je ne pouvais pas ne pas réagir sur la forme et constater ce qu'évoquait le Maire, c'est-à-dire une utilisation à géométrie variable des vœux de conseils de quartier. Cela est assez déplorable, un peu comme si l'on voulait refaire le match de la démocratie représentative par une utilisation dévoyée de la démocratie participative. Cette façon de faire ne me plaît pas du tout et je souhaite que cela ne se poursuive ni au conseil de quartier Belleville/Saint-Maur ni ailleurs. Pour le coup, il y a une récupération assez scandaleuse sur l'exemple du vœu des réfugiés. Vous l'avez dit, ce ne sont pas les termes exacts effectivement.

Sur le fond du vœu que vous avez présenté, nous sommes assez loin dans la mauvaise foi et il y a cette façon de dresser les personnes les unes contre les autres. J'ai été vraiment heurté par la façon d'écrire les choses, notamment à propos de la liste d'attente pour les logements sociaux. L'idée que l'on joue sur les peurs, sur la confrontation des différentes catégories de la population, me rappelle un autre parti politique qu'on combat fermement avec mes collègues de la majorité municipale. J'ai été extrêmement déçu de voir ce vœu porté en ces termes par votre formation politique. Mais peut-être que l'absence de certains de vos collègues est aussi révélatrice d'une forme de désaccord quant à vos positionnements assez extrêmes. »

**M. le Maire** : « M. Jacques LEFORT demande la parole. »

**M. LEFORT** : « Parfois, quand on entend des interventions comme celles de M. RECHER ou de M. TIBERTI, on se demande s'il faut vraiment répondre de nouveau. Elles sont tellement outrancières qu'on préférerait s'en tenir à l'intervention intelligente de M. BILIS qui nous a expliqué ce que faisait la Mairie et quels étaient les dispositifs mis en place. Voyez quand on veut faire un vœu de vidéoprotection, on se fait traiter de raciste, et quand on veut avoir une attitude responsable et humaine vis-à-vis des réfugiés, on devient Frontiste. Où sommes-nous M. RECHER ? Dans un Conseil d'arrondissement où on discute ou on s'invective ? Si vous pouviez pondérer un peu vos propos, cela nous permettrait d'avancer un peu plus intelligemment. Merci.

Sur la question de ce vœu, je vais répondre à M. TIBERTI qui a visiblement mal compris mes propos. Rassembler les réfugiés, ce n'est pas faire du communautarisme. On essaye simplement de mettre en place un jumelage avec leur ville d'origine. Il est compliqué de faire un programme de jumelage entre le 11<sup>ème</sup> arrondissement et cinquante villes d'origine différentes s'il y a cinquante réfugiés dans le 11<sup>ème</sup> arrondissement. Le jumelage est plus pertinent s'ils viennent de la même ville d'origine.

Je ne parle pas de bons réfugiés et de mauvais migrants ; on dit juste qu'il y a des réfugiés politiques, des réfugiés de guerre, qui ont vocation à être chez nous le temps que la situation s'apaise chez eux et à y retourner à ce moment-là. Il s'agit d'une autre logique pour les réfugiés économiques, et elle est déjà traitée par les pouvoirs publics. Vous me demandiez s'il y avait des villes de Droite qui accueilleraient des réfugiés : je vais citer une grande ville de France, Marseille, qui a les taux les plus importants de logements sociaux. Le Maire Les Républicains de cette ville a annoncé qu'il accueillait des réfugiés dans sa ville. Je ne vous citerai pas l'ensemble des petites villes et petits villages de France qui ont également demandé à accueillir des réfugiés. Les maires Les Républicains savent aussi engager leurs responsabilités de manière humaine sur ces dossiers.

Pour répondre de façon posée à M. RECHER sur la récupération des vœux du Conseil de quartier, je dois dire que je tombe de ma chaise ! J'ai deux vœux sous les yeux : l'un est identique au vœu du Conseil de quartier à la virgule près, et je lis à la fin que c'est sur proposition de Monsieur François VAUGLIN et des élus socialistes, communistes, Verts et Radicaux de Gauche du 11<sup>ème</sup> arrondissement. Si ce n'est pas de la récupération...

Par ailleurs, le groupe d'Union de la Droite et du Centre qui a pris ce vœu fait par le Conseil de quartier, en a fait un vœu tel que nous le ressentons, et a fait des propositions concrètes pour aller au-delà de la proposition « que le 11<sup>ème</sup> arrondissement réaffirme son engagement pour l'accueil des réfugiés politiques » faite par le Conseil de quartier, et pour passer dans l'action concrète opérationnelle qui permette de savoir où l'on va avec ce type de vœu.

C'étaient les éléments de réponse que je peux vous apporter. Quant à notre position sur le dossier, elle est un peu différente d'il y a quelques semaines : vous aviez fait un vœu où vous mélangiez les réfugiés économiques et les réfugiés politiques ; vous aviez indiqué qu'il fallait qu'on labellise l'arrondissement et que cela permettrait de se positionner du bon côté de la vertu.

Actuellement, le vœu proposé par le conseil de quartier fait clairement la différence : le titre du vœu parle bien des réfugiés politiques, et du moment où nous avons fait des contre-propositions très concrètes pour pouvoir étayer ces éléments d'accueil, nous considérons que nous pouvons voter ce vœu.

Pour revenir sur le vote du vœu du Conseil de quartier, à partir du moment où c'est exactement le vœu du Conseil de quartier, nous vous proposons de rajouter les élus de la Droite et du Centre parmi les personnes ayant fait la proposition. Nous vous proposons également de rajouter que c'est sur la proposition du Conseil de quartier que ce vœu est émis.

Concernant le vœu que nous proposons, à part les positions un peu extrêmes de M. TIBERTI et de M. RECHER, j'ai entendu dans les argumentaires de M. BILIS des éléments intéressants mais qui ne contredisaient pas les propositions que nous faisons. Nous vous proposons donc de le voter à votre tour. »

**M. le Maire :** « Je ne reprendrai pas tous les éléments que M. BILIS a bien développé tout à l'heure et qui sont au fond la réponse sur ce vœu qui démontre que la Ville de Paris, dès le début de l'été au moment où le problème est devenu plus grave, a mis en place un ensemble de mesures qui permettent d'accueillir dignement des personnes qui fuient des conditions épouvantables dans leur pays d'origine. Parce que nous voulons respecter le souhait des personnes et la prise en compte de parcours particulièrement compliqués, nous ne voulons pas faire de distinction ou de tri entre les différents types de migrants, réfugiés politiques ou migrants économiques, et c'est en cela que nos vœux diffèrent principalement. Nous ne voulons pas aller vers un tri selon l'origine des personnes et les motivations qui les ont conduites sur notre sol à partir du moment où les lois de la République sont respectées. C'est pour cette raison que philosophiquement parlant nous ne nous reconnaissons pas dans le vœu que vous présentez, et que nous avons présenté le vœu qui reprend effectivement celui qui a été voté quasiment dans les mêmes termes par le Conseil de quartier. Nous l'indiquons d'ailleurs : « Considérant que le vœu adopté par le conseil de quartier Belleville Saint-Maur affirme... ». Nous citons bien les sources dans le vœu que nous avons repris. Il me semble donc que les choses sont parfaitement claires et notre débat aura au moins permis d'en poser les termes. »

**M. LEFORT :** « M. le Maire, acceptez-vous qu'on rajoute dans le vœu que vous déposez le groupe de la Droite et du Centre ? »

**M. le Maire :** « Si vous souhaitez vous rallier à notre proposition, c'est toujours avec plaisir que nous réalisons le rassemblement. Cela signifie-t-il que vous retirez le vôtre ? »

**M. LEFORT :** « Non, le vœu du Conseil de quartier émet juste l'idée que nous réaffirmons notre engagement pour les réfugiés. Nous sommes en faveur de cet engagement à accueillir des réfugiés politiques, mais notre vœu est le prolongement du vœu du Conseil de quartier. Nous ne retirons donc pas notre vœu et nous votons celui du Conseil de quartier. Cela me paraît parfaitement logique. »

**M. le Maire :** « Non, il faut choisir. Pour nous, ces deux vœux ne sont pas compatibles et c'est le sens du débat que l'on vient d'avoir. Si vous acceptez de cosigner le vœu que nous avons déposé, seul ce vœu sera voté. Sinon vous voterez votre vœu et nous voterons le nôtre, mais nous n'allons pas nous rassembler sur un vœu et en avoir un autre avec des éléments totalement contradictoires dans la motivation. Retirez-vous votre vœu ? »

**M. LEFORT :** « Cette contradiction ne nous apparaît pas, nous allons donc voter le vœu du Conseil de quartier et nous allons également voter notre vœu. »

**M. le Maire :** « Très bien. Nous n'allons donc pas modifier la liste des groupes du Conseil d'arrondissement ayant proposé le vœu.



Nous allons passer au vote du vœu déposé par M. Jacques LEFORT et le groupe Les Républicains. »

***V11201544 Vœu relatif à un accueil maîtrisé des réfugiés politiques dans le 11<sup>e</sup>***

Le Conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement,

Considérant les conflits actuels dans le monde, en Syrie, en Irak, en Erythrée tout particulièrement, qui conduisent vers l'exil un grand flux de population ;

Considérant que face à cette détresse, il est important d'agir de manière humaine, mais pas de manière aveugle ;

Considérant qu'il est essentiel de distinguer les réfugiés politiques des migrants économiques :

- les premiers ont vocation à être accueillis dignement le temps que la guerre cesse dans leur pays, puis à y retourner. Cet accueil doit être bien entendu précédé des contrôles nécessaires pour vérifier qu'il ne s'agit pas d'individus dangereux dissimulés.
- les seconds doivent faire l'objet de contrôles stricts afin que la France maîtrise son flux migratoire, et être reconduits aux frontières si leur présence sur notre territoire est illégale ;

Considérant que les réfugiés politiques privilégient actuellement d'autres pays d'Europe que la France, ce qui permet de prendre le temps de préparer leur accueil ;

Considérant que le Maire du 11<sup>e</sup> a émis le 15 septembre dernier un vœu sur l'accueil des migrants, vœu très général indiquant l'intention de la mairie de soutenir les initiatives et mobiliser des moyens, et que les élus Les Républicains du 11<sup>e</sup>, même s'ils partageaient la démarche humaniste qui l'animait, n'avaient pas soutenu ce vœu parce qu'il était insuffisamment précis et évalué ;

Considérant que certains conseils de quartier du 11<sup>e</sup> ont à l'occasion de leurs récentes plénières émis le vœu que le 11<sup>e</sup> arrondissement organise l'accueil de réfugiés dans des conditions dignes ;

Considérant que la Mairie du 11<sup>e</sup> arrondissement a déjà pris des mesures d'urgence, en proposant notamment aux habitants de donner vêtements et produits de première nécessité pour les réfugiés ;

Considérant que, pour que ces réfugiés soient correctement accueillis, il est nécessaire de prévoir au-delà des solutions d'urgence (telle que l'hébergement, qui est du ressort de l'Etat), en anticipant les conditions d'une installation de longue durée, du ressort de nos arrondissements : un logement durable (chez l'habitant éventuellement), des emplois leur apportant des ressources financières pérennes, des écoles pour leurs enfants, des lieux d'apprentissage de la langue française, un soutien aux démarches administratives, un lieu où ces réfugiés puissent se retrouver régulièrement entre eux de façon à maintenir leur cohésion, qui soit aussi un lieu de contact avec nos institutions et associations pour faciliter leur insertion ou découvrir mutuellement nos cultures ;

Considérant que les attentes sociales de nos concitoyens sont déjà très importantes dans le 11<sup>e</sup> arrondissement, la liste d'attente pour accéder à un logement social ou à une crèche en est un signe, et que ces soutiens apportés aux réfugiés politiques doivent se faire en équilibre avec le traitement des besoins essentiels des habitants actuels du 11<sup>e</sup> ;

Considérant que la plupart de ces réfugiés aspirent à retrouver leur pays d'origine dès que les conditions de paix y seront réunies et que leur présence y sera un facteur de stabilité et de développement économique, et qu'il est donc important de leur permettre de maintenir un lien concret avec leur ville d'origine ;

Sur proposition de Monsieur Jacques LEFORT, rapporteur, et des élus Les Républicains,

EMET LE VŒU :

- que la Mairie conduise une étude socio-économique permettant de **quantifier la capacité d'accueil de ces réfugiés dans le 11<sup>e</sup> arrondissement dans des conditions dignes**, à court et moyen terme, sans déséquilibrer les moyens actuellement alloués aux besoins sociaux de nos concitoyens les plus fragiles, que cette étude s'appuie sur la douzaine d'associations qui œuvrent avec la commission « Solex » (Solidarité Exclusion) partagée entre les conseils de quartier, ainsi que sur les paroisses et tout autre lieu d'expertise en matière d'accueil des plus fragiles ;
- que cette étude soit rendue publique pour rassurer nos concitoyens et mobiliser davantage encore leur soutien bénévole ;
- que la Mairie identifie les lieux hors de Paris où pourraient être orientés les réfugiés frappant à nos portes mais que notre arrondissement ne pourrait accueillir dans les conditions dignes précédemment identifiées, cela en partenariat avec la Région Ile-de-France, voir avec d'autres régions dont le parc social est par exemple insuffisamment rempli ;
- que lorsque ces réfugiés seront arrivés, la Mairie du 11<sup>e</sup> propose à la Préfecture de Police **d'orienter vers nos quartiers des réfugiés issus d'une même région d'origine** ;
- que les conditions administratives de futurs **jumelages entre notre arrondissement et les villes d'origine des réfugiés** soient d'ores et déjà préparées, ces jumelages étant par la suite l'occasion par exemple que l'aide matérielle mobilisée ici puisse être acheminée là-bas (vêtements, téléphones, livres...), et surtout qu'une relation de qualité soit nouée pour organiser correctement le retour de ces réfugiés chez eux dès lors que la paix reverra le jour sur leur terre natale ;
- que dans l'attente que ces flux de réfugiés se concrétisent dans le 11<sup>e</sup>, notre solidarité s'exprime avec les pays d'Europe touchés par ces flux, en leur transmettant une partie des vêtements et autres soutiens apportés en mairie par les habitants du 11<sup>e</sup> arrondissement.

**M. le Maire** : « Qui vote pour ? Les élus du groupe Union de la Droite et du Centre. Qui vote contre ? Le reste de l'assemblée. Le vœu est rejeté. »

**Le vœu est rejeté à la majorité.**

**M. le Maire** : « Nous passons au vote du vœu présenté par les groupes de la majorité du 11<sup>ème</sup> arrondissement. »

***V11201545 Vœu relatif à un accueil solidaire des réfugiés politiques dans le 11<sup>e</sup> arrondissement***

Considérant le vœu adopté par le conseil de quartier Belleville Saint-Maur, qui a toujours été un quartier de migration, de diversité et de solidarité, à l'image du 11<sup>e</sup> arrondissement ;

Considérant que le 11<sup>e</sup> arrondissement a souvent été, historiquement, un point de destination pour de

nombreuses populations venues s'installer et vivre en France ;

Considérant que notre arrondissement, populaire, artistiquement dynamique et multiculturel, est aujourd'hui le reflet ces échanges et de cette diversité de communautés ;

Considérant que la crise des réfugiés que connaît l'Europe depuis de nombreux mois et qui a pris une ampleur toute particulière au cours de l'été, incarne aussi un douloureux rappel de l'histoire d'habitants anciens ou actuels du 11<sup>e</sup> arrondissement, habitants qui travaillent, élèvent leur famille et contribuent aujourd'hui à la vie du 11<sup>e</sup> arrondissement ;

Considérant que le vœu adopté par le conseil de quartier Belleville Saint-Maur affirme « que les habitants de ce quartier ne peuvent rester insensibles à la crise humanitaire qui se joue actuellement aux portes de l'Europe, ou nombre de réfugiés fuient la guerre et la mort.

C'est la raison pour laquelle les habitants de Belleville Saint-Maur, à l'instar de nombreuses mairies ou associations, souhaitent envoyer un message de solidarité pour ces réfugiés ;

Considérant que le vœu adopté par le conseil de quartier Belleville Saint-Maur affirme par ailleurs que « Les habitants du quartier soutiennent donc les initiatives individuelles ou collectives d'accueil des réfugiés relayés en France et en Europe. Ils déclarent que les migrants de demain seront bienvenus à Belleville, comme l'ont été les migrants d'hier ou d'aujourd'hui. » ;

Considérant le vœu voté par le conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement le 15 septembre dernier ;

Considérant la mobilisation de la communauté de Paris pour l'accueil des réfugiés et le plan présenté par la Maire de Paris lors du Conseil de Paris du 26 octobre dernier ;

Sur proposition de Monsieur François VAUGLIN Maire du 11<sup>e</sup> arrondissement et des élus des groupes Socialiste, Communistes-Front de Gauche, Europe Ecologie-Les Verts, et Radical de Gauche, Centre et Indépendants ;

**Le Conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement réaffirme son engagement pour l'accueil de réfugiés dans des conditions dignes et participe ainsi au grand élan populaire de solidarité qui s'est formé en Europe.**

**M. le Maire** : « Qui vote pour ? Unanimité. Le vœu est adopté. »

**Le vœu est adopté à l'unanimité.**

**M. le Maire** : « Le vœu relatif à la dissolution de la Ligue de Défense Juive a été retiré. Je voudrais vous remercier de ce retrait. Ce qui avait motivé ce vœu était une agression vécue par Mme Marine MALBERG et d'autres militants communistes il y a une dizaine de jours sur le boulevard Voltaire, alors qu'ils collaient des affiches. Rien de tout cela ne peut justifier une agression verbale ou physique. Je voudrais donc souhaiter ma solidarité avec Mme Marine MALBERG et les militants présents qui ont été victimes de cette agression. »

**QUESTION ORALE ADRESSEE AU MAIRE D'ARRONDISSEMENT**

**M. le Maire** : « Je donne la parole à Mme Joëlle MOREL. »

**Mme MOREL** : « Merci M. le Maire. Au 104 avenue de la République/ 125 rue du Chemin Vert dans le 11<sup>e</sup> arrondissement, depuis plusieurs semaines, deux collectifs de riverains (l'Amicale des locataires de la résidence de Paris Habitat et la FCPE des écoles primaires de l'avenue de la République et de la rue Servan) s'opposent à l'installation d'une antenne de téléphonie mobile dont l'autorisation a été donnée sur la base d'un dossier incomplet et alors même que le Maire de l'arrondissement concerné avait émis deux avis défavorables.

L'absence d'information et de concertation avec les habitants de ce quartier est problématique. Lors de ma rencontre avec le représentant de la société Bouygues Telecom, celui-ci a reconnu le nombre très faible de mesures des ondes en amont de son installation. Aucune mesure n'avait été faite à l'école du 100 avenue de la République.

La société Bouygues Telecom a échoué le 17 novembre 2015 à installer l'antenne relais face à la mobilisation citoyenne importante sur place. Cette date, juste après les attentats dans le 11<sup>ème</sup>, a été vécue comme un manque de respect envers les habitants.

Selon la charte de téléphonie mobile de la Ville de Paris, il est prévu qu'une « concertation renforcée » soit mise en œuvre à chaque fois que nécessaire lors de l'installation d'une antenne relais. Il apparaît que les derniers événements, ainsi que le processus de prise de décision concernant ce site, appellent à cette concertation renforcée.

Je souhaite ajouter que Mme Mestre, une des personnes du collectif, est reconnue électrohypersensible par un cancérologue réputé. La nocivité des ondes sur l'organisme est prouvée et fait aujourd'hui jurisprudence.

Le élus écologistes demandent donc à M. le Maire qu'une réunion soit organisée avec l'ensemble des parties prenantes afin de pouvoir discuter de ce qui semble être un point de blocage afin de trouver des pistes de solutions acceptables pour les riverains et pour l'opérateur. Je vous remercie. »

**M. le Maire** : « Merci Mme MOREL pour votre question qui préoccupe un certain nombre de nos concitoyens.

Il faut commencer par rappeler qu'au-delà de ses compétences, la Ville de Paris a souhaité établir une Charte Parisienne de la Téléphonie Mobile, en associant les quatre opérateurs. Cette charte est la plus contraignante de France : elle impose des niveaux d'exposition plus bas que ceux imposés par la réglementation nationale (5 volts/mètre pour la 2G et la 3G et 7V/m pour la 4G, contre 41 et 61V/m, au niveau national). Cette charte permet aussi de consulter les mairies d'arrondissement sur chaque projet et de mettre à disposition une information pour les habitants.

Dès réception du dossier, j'adresse un courrier à l'ensemble des riverains résidant dans le périmètre du projet, les invitant à me faire part de leur avis et de leurs questions sur le projet d'implantation. Concernant le 104 avenue de la République, j'ai adressé un courrier aux habitants en mai 2014 et j'ai reçu de nombreux courriers de riverains et de parents d'élèves me faisant part de leur avis défavorable.

Le 26 juin 2014, des représentants des parents d'élèves de l'école du 54 rue Servan et du 100 avenue de la République, ainsi que la directrice du 98 avenue de la République, ont été reçu par M. Jean-Christophe MIKHAÏLOFF, en présence de l'Agence d'Ecologie Urbaine, qui traite les dossiers dans les services de la Ville.

A l'issue de ce rendez-vous, des demandes de mesures ont été faites pour l'école élémentaire du 98 avenue de la République (résultat : 0,11 V/m) et l'école maternelle du 54 rue Servan (résultat inférieur à 0,05 V/m). Les taux sont très faibles. Je rappelle le protocole de ces mesures : le point chaud est pris dans les locaux concernés, soit l'endroit où les valeurs sont les plus élevés. Les mesures montrent que les champs sont faibles à ces endroits. Je rappelle également que tout habitant peut demander des mesures, soit en s'adressant à la Mairie soit en consultant le site Paris.fr.

Par ailleurs, j'ai adressé un courrier au directeur de Paris Habitat, bailleur du 104 avenue de la République, pour l'informer de mon avis défavorable et de la mobilisation importante des riverains contre ce projet. Paris Habitat nous a indiqué avoir diffusé en novembre 2014 dans les 155 logements une plaquette d'information avec une proposition de rencontre du collectif de locataires. Selon Paris Habitat, ce collectif n'aurait pas donné suite à cette proposition.

Conformément à la Charte parisienne, ce projet a donc été examiné par la Commission Consultative de la Téléphonie Mobile en avril 2015, lors de laquelle a été rappelé mon avis défavorable en raison de la mobilisation des riverains et de la proximité avec des établissements accueillant de jeunes enfants.

Compte tenu des estimations des niveaux de champs électromagnétiques de l'installation du projet de Bouygues, qui restent en-deçà des seuils prévus par la Charte Parisienne et du respect de chacune des dispositions prévues par cette charte, M. Julien BARGETON, Président de la Commission, a souhaité autoriser néanmoins l'opérateur à installer cette antenne.

Suite aux sollicitations des riverains au mois d'octobre dernier, nous nous sommes rapprochés d'eux pour leur donner ces informations. Je leur ai adressé un courrier et un rendez-vous avec M. Jean-Christophe MIKHAÏLOFF leur a été proposé mais ils l'ont décliné.

Nous sommes évidemment disponibles avec M. MIKHAÏLOFF, et éventuellement l'opérateur qui était absent lors des précédentes réunions, et l'Agence d'Ecologie Urbaine, pour rencontrer de nouveau les riverains.

Selon les informations dont je dispose à cette heure, l'opérateur aurait proposé de ne pas mettre en fonction l'antenne avant la réalisation de nouvelles mesures.

L'ordre du jour étant épuisé, je lève la séance. Je vous souhaite une très bonne fin de soirée. Merci à tous. »

**A 22h20, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.**